

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES

.....

MINISTERE DES FINANCES



**STRATEGIE NATIONALE DE FINANCE
INCLUSIVE REVISEE ET SON PLAN
D' ACTIONS**

—

2019-2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	II
ACRONYMES.....	III
I. CONTEXTE GENERAL	1
II. DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE.....	3
III. STRATEGIE NATIONALE DE FINANCE INCLUSIVE.....	23
IV. IMPACTS ATTENDUS.....	32
V. ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES	33
VI. MISE EN ŒUVRE DE LA SNFI	37
VII. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE.....	39
VIII. OPERATIONNALISATION DE LA SNFI	39
IX. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	40
X. BUDGET	41
XI. RISQUES.....	42
XII. PLAN D' ACTIONS DE LA SNFI REVISEE 2019-2023.....	43
ANNEXE 1 : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	N° Page
Tableau N°1 : Financement mobilisé auprès des PTFs	4
Tableau N°2 : Répartition par régions des points de services bancaires	7
Tableau N°3 : Evolution des emplois des Banques	8
Tableau N°4 : Evolution des ressources des Banques	8
Tableau N°5 : Répartition géographique des points de services	12
Tableau N°6 : Taux de pénétration des SFD	12
Tableau N°7 : Encours de dépôts des SFD	13
Tableau N°8 : Encours de crédits des SFD	13
Tableau N°9 : Fonds propres des SFD	14
Tableau N°10 : Indicateurs financiers des SFD	14
Tableau N° 11 : Evolution des indicateurs du secteur de l'assurance	16
Tableau N° 12 : Indicateurs de mesure de l'inclusion financière	32
Tableau N° 13 : Indicateurs de mesure liés aux services financiers via la téléphonie mobile	33

ACRONYMES

ACDI:	Agence Canadienne pour le Développement International
AFD:	Agence Française de Développement
AFI :	Alliance pour l’Inclusion Financière
APBEF:	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APSPD:	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
APIF :	Agence pour la Promotion de l’Inclusion Financière
ARSM :	Agence de Régulation du Secteur de la Micro finance
ARTP :	Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste
BAD:	Banque Africaine de Développement
BCEAO:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BM:	Banque Mondiale
BOAD:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CB-UMOA :	Commission Bancaire de l’Union Monétaire Ouest Africaine
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
DPG:	Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement
FAO:	Fonds des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDIF :	Fonds du Développement de l’Inclusion Financière
FIDA:	Fonds International de Développement Agricole
FISAN :	Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
I3N:	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IARD:	Incendies, Accidents, Risques et Dommages
INS:	Institut National de la Statistique
MF :	Ministère des Finances
NTIC:	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
NRC :	Nouveau Référentiel Comptable
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
OP :	Organisation des Producteurs
OSC :	Organisation de la Société Civile

PAIF : Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière

PAR :	Portefeuille à Risque
PDES:	Programme de Développement Economique et Social
PIB:	Produit Intérieur Brut
PNG:	Politique Nationale du Genre
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSF :	Prestataires de Services Financiers
PST:	Prestataire de Services Techniques
PTF:	Partenaire Technique et Financier
SFD:	Systèmes Financiers Décentralisés
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
SIG:	Système d'Information de Gestion
SNFI :	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SRIF :	Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
UE:	Union Européenne
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF:	United Nations Capital Development Fund
USAID:	United States Agency for International Development

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'inclusion financière ou l'amélioration de l'accès aux services financiers est aujourd'hui reconnue comme l'un des principaux leviers de développement socio-économique et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Ainsi, l'accès aux services financiers est devenu une priorité pour les responsables de l'action publique et les autorités de régulation, comme en témoigne le nombre croissant de pays qui mettent en place des stratégies pour améliorer l'utilisation de services financiers adaptés.

Elle est également de plus en plus reconnue comme une alternative capable de promouvoir l'activité économique des ménages, des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de toutes les populations exclues du système financier classique.

Au plan international, notamment dans le cadre de la déclaration de Maya (2011), plusieurs pays se sont engagés à adopter des politiques et des mesures visant à améliorer l'accès à une gamme de services financiers adaptés aux besoins de leurs populations.

Selon les statistiques de la Banque Mondiale, plus de deux (2) milliards d'adultes dans le monde en 2017, soit environ la moitié de la population active mondiale, n'ont pas accès à des services financiers de base notamment des produits d'épargne, de crédits et d'assurances. La bancarisation de ces populations devient une priorité pour leur intégration socio-économique.

Au plan régional, l'accès au crédit et plus globalement aux services financiers demeure également un enjeu de taille dans les pays de l'Afrique subsaharienne. En effet, selon les données de la Banque Mondiale, en moyenne dans les pays en développement d'Afrique subsaharienne, seuls 42,6% des populations actives disposent d'un compte dans une institution financière et seulement 16% des entreprises recourent à une banque pour financer leurs investissements.

Face à cette situation, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré, en 2016, une Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'objectif recherché est de proposer un cadre de référence, qui vise l'amélioration et le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers dans l'Union.

Au plan national, avec l'évolution de la finance au niveau mondial, l'inclusion est également reconnue comme une alternative à même d'impulser un nouveau dynamisme aux stratégies de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres, le Gouvernement du Niger a adopté par décret n°2015-404/PRN/MF du 29 juillet 2015, une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) en lien avec les documents stratégiques tels que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2011-2015, incluant l'Initiative « 3N » (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

En dépit de l'adoption de cette stratégie, l'accès des populations aux services financiers reste et demeure un défi. En effet, en 2017, sur une population estimée à 20.651.000 habitants¹, plus de

¹ Données INS

neuf (9) millions de personnes adultes, ne profitent pas de l'offre des services financiers, soit environ 85 % de la population active.

Aussi, le contexte économique et financier a fortement changé du fait notamment : (i) de l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en 2016 de la Stratégie Régionale de l'Inclusion Financière (SRIF) , (ii) de l'adoption en 2017 du Plan de Développement Economique (PDES) 2017-2021, en application du Programme de Renaissance II; (iii) de l'évolution de la réglementation notamment, la révision de la loi sur les Systèmes Financiers Décentralisés n° 2014-059 du 05 novembre 2014 qui intègre l'exercice de la finance islamique, de l'adoption de la loi n° 2017-05 du 10 août 2017 relative au crédit-bail ; du décret n° 2018-458/PRN/MF du 6 juillet 2018 relatif au warrantage et au récépissé d'entrepôt ; (iv) des progrès réalisés en matière de finance digitale (*mobile banking, mobile money etc*) ; (v) de la promotion de la finance rurale (création d'un Fonds d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle) ; (vi) de l'évolution peu favorable du secteur de la micro finance.

C'est en vue de s'aligner à cette stratégie régionale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et prendre en compte tous ces changements que le Gouvernement du Niger a décidé d'actualiser la stratégie existante et lui redonner une nouvelle démarche plus globale faisant intervenir un train des réformes successives, dans le but d'obtenir des améliorations plus conséquentes dans l'environnement financier et bancaire.

L'objectif de cette stratégie vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût.

La politique de l'inclusion financière étant aujourd'hui, la solution la mieux appropriée, pour combattre la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la mise en œuvre d'une telle stratégie, impliquerait l'engagement fort des pouvoirs publics et la synergie d'intervention de tous les acteurs et partenaires au développement.

La stratégie révisée a été formulée à partir d'un état de lieux et d'une analyse de l'évolution des indicateurs de l'inclusion financière et porte sur un horizon 2019-2023.

II. DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE

La description du secteur de l'inclusion financière au Niger va consister à faire ressortir les forces, les faiblesses, les contraintes ainsi que les opportunités du secteur.

Toutefois, pour des raisons d'évaluation, il apparaît opportun de dresser un état de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (2015-2019).

2.1 Etat de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI, 2015-2019)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie adoptée en 2015, il a été mis en place un Comité de Pilotage chargé du suivi du plan d'actions de la SNFI. Ce Comité a tenu plusieurs réunions au cours desquelles le plan d'actions 2017-2021, les programmes d'activités et les budgets des années 2017 et 2018 ont été analysés et adoptés.

En outre, dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière et du développement du secteur financier, le Gouvernement à travers le Ministère des Finances a signé deux (2) conventions d'assistance technique, l'une avec l'Agence Française de Développement dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière (PAIF) et l'autre avec la Banque Mondiale dans le cadre du Projet (FISRT INITIATIVE).

Le Projet FIRST INITIATIVE intervient dans les domaines ci- après :

- Le renforcement de la supervision du secteur de la microfinance ;
- L'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers ;
- La mise en place d'un cadre de suivi évaluation de l'inclusion financière ;
- L'amélioration de l'accès au financement agricole.

Le PAIF, quant à lui, intervient au niveau de deux (2) composantes :

- la première composante concerne l'appui à la structure de supervision afin d'exercer pleinement ses missions et contribuer à la consolidation du secteur ;
- la deuxième composante porte sur l'appui au renforcement des capacités des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de leur Association Professionnelle afin de contribuer à leur professionnalisation et au développement d'une offre des produits financiers pérennes et adaptés aux besoins de la clientèle.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de l'exécution de ces projets.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive, les ressources mobilisées auprès de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'élèvent à 11 643 835 770 FCFA réparties comme suit :

Tableau n°1 : Financement mobilisé auprès des PTFs

Nature des fonds	Sources	Montant (F CFA)
Ligne de crédits/NESAP électrification rurale	Emprunt Banque Mondiale	4 000 000 000
Ligne de crédits/Projets PALAM et PSSA	Emprunt BID	3 022 000 000
Ligne de crédits rétrocédée	Union européenne	1 300 000 000
Ligne de crédits rétrocédée/PADMIF	UNCDF	1 327 500 000
Sous total portefeuille ligne de crédits		9 649 500 000
Subvention	AFD/ Projet PAIF	1 311 914 000
Don	Banque Mondiale/ Projet Fisrt Initiative	610 266 500
Sous total Projet Assistance technique		1 922 180 500
Total de financement mobilisé		11.643 5 770

2.2 Etat de lieux de l'inclusion financière

La stratégie de finance inclusive de 2015 a été élaborée sur la base d'une étude sur l'offre et la demande de services financiers effectuée en 2012 sur un échantillon de 87 focus groupes. Afin de tenir compte d'informations plus récentes, les statistiques sur l'inclusion financière publiées par la BCEAO (Tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2017 - Novembre 2018) et la Banque Mondiale (données Findex 2017) ont été également utilisées.

2.2.1. Etat de la demande des produits et services financiers

Le Niger a une population estimée à 20,6 millions d'habitants² dont 50 % ont moins de 15 ans et 83% résident en milieu rural. Les femmes représentent légèrement plus de 50 % de cette population. La population active, c'est-à-dire celle en âge de travailler (personnes dont l'âge varie entre 15 et 64 ans) représente 48,1% de la population totale (52,8% vivent en milieu urbain et 47,2% en milieu rural). En appliquant ces taux à la population de 20,651 millions d'habitants, il ressort qu'on dénombre 9.933.131 demandeurs potentiels de services financiers au niveau national, dont 4.469.908 vivent en milieu rural.

Le revenu par habitant est ressorti en 2017 à 235 000 FCFA (378\$) contre 227 567 FCFA (367\$) en 2016. Le taux de croissance économique s'est établi à 5,0% en 2017, légèrement supérieur au taux de croissance de la population (+3,9%). Toutefois, ce taux est inférieur au taux minimum de 7% requis pour lutter efficacement contre la pauvreté. Cette croissance est portée essentiellement par le secteur primaire et le secteur tertiaire. Le taux d'épargne intérieure brute a progressé de 1,4 point de pourcentage, en s'établissant à 17,4% en 2017. La part de l'investissement financé sur l'épargne intérieure a augmenté, en se situant à 61,3% contre 46,9% en 2015.

Selon les statistiques de la BCEAO, 82% de la population active soit plus de 8,145 millions de personnes, sont exclues des services financiers. Dans les Etats de l'UEMOA, la moyenne est de

² Données INS

45%. La proportion de femmes exclues des services financiers est de 89,1% et celle des personnes vivant en zone rurale de 86,2% en 2017³.

Ces statistiques montrent que la demande potentielle de services financiers demeure très importante. D'énormes efforts devront être faits pour améliorer l'accès des populations à ces services.

Il ressort de l'enquête effectuée en 2012 que les populations nigériennes ont d'importants besoins en produits d'épargne, de crédits, de services d'assurance et de transfert d'argent très peu satisfaits.

Il est ressorti aussi, de cette enquête que les principales contraintes à l'accès des populations aux produits et services financiers, sont liées notamment, à l'éloignement des points de vente, la faiblesse des revenus, la perte de confiance envers les institutions financières (fermetures de plusieurs structures sans remboursements des dépôts de la clientèle ou le non-paiement des sinistres par les assureurs), la faible information sur les produits et services financiers, et à l'absence de pièces d'identification.

Par ailleurs, l'accès aux crédits des populations est très limité en raison, surtout de l'absence des garanties réelles exigées par les institutions financières. Le problème de garanties se pose avec beaucoup plus d'acuité pour les femmes et les jeunes qui généralement n'ont pas accès à la propriété immobilière.

Ainsi, selon l'enquête FINDEX 2017, sur une proportion de 25% des personnes ayant constitué des épargnes en 2016, seules 1,9% l'ont fait à travers des institutions financières. Sur 52% de personnes ayant emprunté en 2016, seules 3,8% se sont adressées à des institutions financières. Les prêts et épargnes ont été faits, en famille ou entre amis.

Des études devront être menées en vue de mieux cerner les besoins en services financiers des populations afin de mieux les servir et diminuer progressivement les recours au secteur informel.

2.2.2 Etat de l'offre des services/produits financiers

En ce qui concerne l'offre des services financiers, l'étude réalisée a démontré que l'épargne à long terme (plus de cinq ans) est très peu développée. La rémunération de l'épargne à terme varie de 2% à 10%. Les banques rémunèrent moins l'épargne que les SFD. Ce taux dépasse rarement 4% dans les banques alors que certains SFD rémunèrent certaines épargnes jusqu'à hauteur de 10%.

Les crédits à court terme (inférieurs à 12 mois) sont plus développés et servent à financer les besoins sociaux (ayant trait à la consommation, l'éducation, la santé et les événements sociaux), les besoins en fonds de roulement et de trésorerie, les campagnes agricoles (achat d'intrants, warrantage) et l'embouche d'animaux. Les crédits à moyen terme (entre 12 et 36 mois), sont moins développés et servent à financer les biens d'équipements, les matériels agricoles et dans une moindre mesure les immobilisations. Les crédits à long terme (plus de 36 mois), sont très peu développés et octroyés pour le financement des immobilisations (terrains, bâtiments, installations).

³ Données Findex 2017

Les montants des crédits restent faibles variant de moins de 20.000 FCFA à plus de 25 millions de FCFA dans les SFD et de moins de 100.000 FCFA à plus de 1 milliard de FCFA dans les banques. La majorité des crédits dans les SFD sont inférieurs à 100.000 FCFA et à 5 millions de FCFA dans les banques.

Les taux d'intérêt pratiqués sont compris entre 1% et 2% par mois. Les taux pratiqués par les banques commerciales sont inférieurs aux taux des SFD avec par exemple un taux nominal de moins de 11% annuel pour certaines catégories de clients comme les SFD et les grandes entreprises. Les taux sont plus élevés dans les SFD à cause: (i) du coût du refinancement bancaire ; (ii) des taux de pertes sur prêts ; (iii) du manque de concurrence et d'innovations ; (iv) de la méthodologie d'intervention avec plus de charges induisant un taux de rendement du crédit plus faible et enfin (vii) du coût des objectifs sociaux des SFD.

L'échéancier du remboursement est fixé en fonction du type d'activité et peut-être journalier, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel, annuel, saisonnier ou cyclique (jour du marché de la localité).

Les différents types de garantie conditionnant l'octroi du crédit, sont les garanties réelles (hypothèques, nantissement de matériels ou mobiliers...), les garanties financières ou apport financier obligatoire exigé du demandeur et les garanties personnelles (aval, caution solidaire....

Les produits d'assurance les plus offerts sont les produits IARD (Incendies, accidents, risques et dommages), les produits d'assurance facilitant l'accès au crédit pour les clients/membres des banques/SFD (assurance décès), l'assurance santé et les produits de micro assurance santé pour le partage du risque maladie au profit des adhérents des mutuelles de santé.

Les services de transfert offerts sont essentiellement les envois et les réceptions d'argent au niveau national et régional, le mandat express national et le mandat express international.

Le montant de ces transferts est limité par la réglementation. Les envois internationaux doivent être justifiés au-delà d'un certain montant. Les frais varient de 1% à 20%, en fonction du montant et de la destination. Les petits montants transférés sont plus coûteux.

2.2.3. Etat des canaux de distribution

Le secteur financier nigérien compte en 2018 : (i) treize (13) Banques; (ii) quatre (4) Etablissements financiers dont trois (3) spécialisés dans le transfert d'argent ; (iii) le Trésor public, la Poste ; (iv) trente-sept (37) SFD ; (v) huit (8) Compagnies d'assurance ; (vi) deux (2) Organismes de prévoyance sociale ; (vii) une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI-Niger) ; (viii) une Antenne de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ; (ix) quarante-quatre (44) Bureaux de change agréés ; (x) trois (3) Emetteurs de monnaie électronique (EME) et (xi) un (1) Organisme public de financement agricole.

2.2.3.1. Système bancaire

Le réseau bancaire nigérien est en pleine expansion. Ainsi, il est constitué de treize (13) banques et quatre (04) établissements financiers soit, au total, dix-sept (17) établissements de crédit.

a. Situation du réseau bancaire

Le réseau bancaire comprend, à fin décembre 2017, 169 guichets, 183 GAB/DAB, soit au total 352 points de service. Le réseau bancaire est présent dans l'ensemble des régions du pays, au niveau

des grands centres urbains. Cependant, cette situation cache de fortes disparités entre les régions. En effet, Niamey abrite 56,2% des points de service pour seulement 1,77% dans la région de Diffa.

Tableau N°2 : Répartition par régions des points de services bancaires

Régions	Guichets permanents	GAB/DAB
Agadez	12	14
Niamey	95	118
Maradi	15	14
Zinder	11	12
Tahoua	15	15
Dosso	11	7
Diffa	3	1
Tillabéri	7	2
TOTAL	169	183

Source : BCEAO

Au 31 décembre 2015, le nombre total de comptes ouverts dans les banques est estimé à 497 153 contre 537.993 en 2016 soit une baisse de 7,6%. Le taux de bancarisation strict ressort à 6,3%⁴ en 2017 contre 17% dans la zone UEMOA. Il est de 22,1% au Burkina Faso et 13,3% au Mali, des pays présentant une structure économique semblable à celle du Niger. Ainsi, il apparaît un fort potentiel de demandes de services financiers bancaires que les banques nigériennes devraient exploiter par des actions plus vigoureuses de pénétration notamment vis-à-vis du secteur informel.

b. Situation des emplois et des ressources

L'activité bancaire au Niger a été marquée en 2017, par une hausse simultanée des emplois (+9,36%) et des ressources (+6,11%), comparée à son niveau à fin décembre 2016.

Les emplois des établissements de crédit se sont accrus de 9,4% en 2017 pour ressortir à 1.297,2 milliards. Cette évolution s'explique par les hausses simultanées des crédits accordés à la clientèle (+7,3%) et des autres emplois (+13,5%).

Les crédits à la clientèle s'élèvent à 858,8 milliards, en hausse de 7,3% par rapport à 2016. Ils représentent 66,2% des emplois bancaires. Les crédits à court et moyen termes représentent 88,2% du volume global de crédit.

⁴ Source BCEAO

Tableau N°3 : Evolution des emplois des Banques (en milliards F CFA)

Rubriques	2015	2016	2017	Variation en % 2017-2016
Crédit à l'économie	720,5	800,1	858,8	7,3
Crédits ordinaires sains	683,7	746,0	794,1	6,4
Long terme	26,5	31,0	36,5	17,8
Moyen terme	301,7	345,7	352,6	2,0
Court terme	355,5	369,3	404,9	9,6
Crédits de campagne	0,7	1,1	2,2	101,2
Crédits en souffrance	36,0	53,0	62,6	18,0
Impayés et immobilisés	20,9	28,1	27,5	-2,2
Douteux et litigieux	15,1	24,9	35,1	40,8
Autres emplois	348,5	386,1	438,3	13,5
Titres de placement	225,2	242,7	264,5	9,0
Immobilisations financières	37,2	43,8	60,1	37,4
Autres immobilisations	50,8	56,7	68,4	20,6
Divers emplois	35,3	42,9	45,3	5,6
Total Emplois	1069	1186,2	1297,2	9,4

Source : BCEAO

Au 31 décembre 2017, les ressources mobilisées par le système bancaire s'élèvent à 1096,5 milliards, soit une hausse de 63,1 milliards ou 6,1% par rapport à la même période de l'année 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des fonds propres nets des banques de 34,9 milliards ou 27,3% et celle des dépôts et emprunts de 16,3 milliards ou 2,0%.

Les dépôts à vue représentent plus de la moitié des ressources totales du secteur pendant toute la période sous revue.

Tableau N°4 : Evolution des ressources des banques (en milliards F CFA)

Rubriques	2015	2016	2017	Variation en % 2017-2016
1. Dépôts et Emprunts	779,7	829,3	845,6	2
A terme	301	307,1	298,8	-2,7
Dépôts clientèle	173,3	177,2	168,5	-4,9
Comptes d'épargne à Régime spécial	125,9	128,5	129,4	0,6
Bons de caisse	1	1,0	1,0	-1,2
Dettes représentées par titres	0,8	0,4	0,0	-100,0
Comptes ordinaires	478,6	522,2	546,8	4,7
2. Divers	82,2	76,3	88,4	15,7
3. Fonds propres nets	123,1	127,7	162,5	27,3
Capital, Dotations Réserves	108,8	121,1	154,5	27,5
Autres Fonds Propres	14,3	6,5	8,1	23,8
Total Ressources	985,0	1033,3	1096,5	6,1

Source : BCEAO

L'augmentation des emplois plus forte que celle des ressources a induit une forte dégradation de la trésorerie des établissements de crédit du Niger. En effet, le déficit de trésorerie à fin décembre 2017 est ressorti à 200,7 milliards contre 152,9 milliards à fin décembre 2016.

c. Evolution des crédits par secteur d'activité

Le graphique ci-après retrace l'évolution des risques bancaires au Niger de décembre 2016 à décembre 2017. Les crédits recensés à la Centrale des Risques affichent un accroissement de 76,8 milliards soit 10,7% en passant de 720,5 milliards en décembre 2016 à 797,3 milliards à fin décembre 2017.

Le secteur du commerce demeure le principal bénéficiaire des crédits bancaires avec 33,45%, suivi de ceux des services à la collectivité (23,14% y compris les particuliers) et des transports et communications (13,16%).

En glissement annuel, on enregistre une augmentation de 7,96% des crédits accordés à tous les secteurs. Cependant, les crédits alloués sont en baisse pour trois secteurs : Industries manufacturières (-12,32%), Transport et communication (-6,19%), Commerce, restaurants, hôtels (-1,08%).

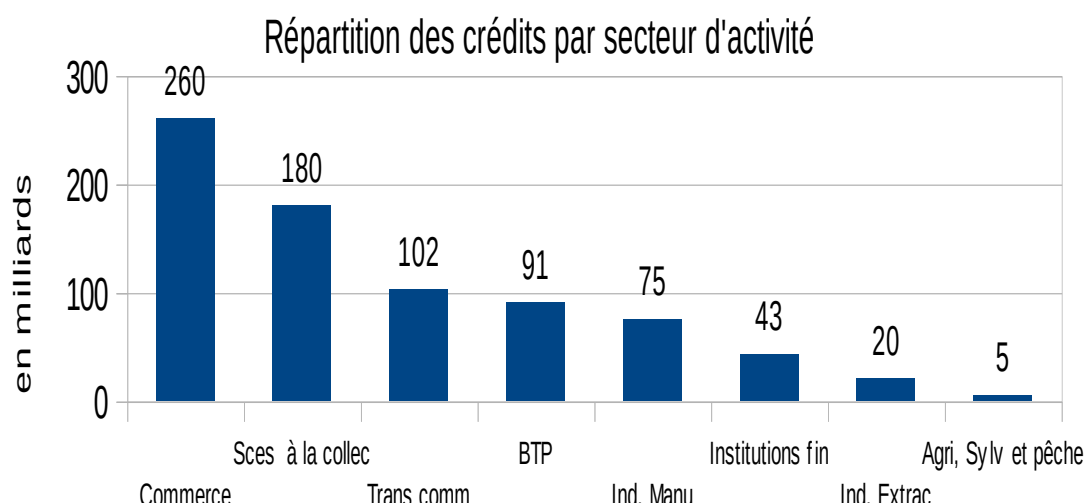


Figure 1 : Répartition des crédits par secteur d'activité

d. Évolution des crédits accordés par terme

Les crédits à court terme représentent 60,8% des appuis bancaires à fin décembre 2017. Cette situation traduit le fait que l'accompagnement par les banques des acteurs économiques est essentiellement un appui à la trésorerie.

En revanche, les crédits à moyen et long termes, plus adaptées pour financer l'investissement et soutenir la croissance, concentrent 39,2% du total des crédits accordés à la fin de la période sous revue. Il est à noter que les ressources courtes des banques sont beaucoup plus importantes, ce qui limite leurs capacités à consentir des crédits sur des périodes longues à la clientèle.

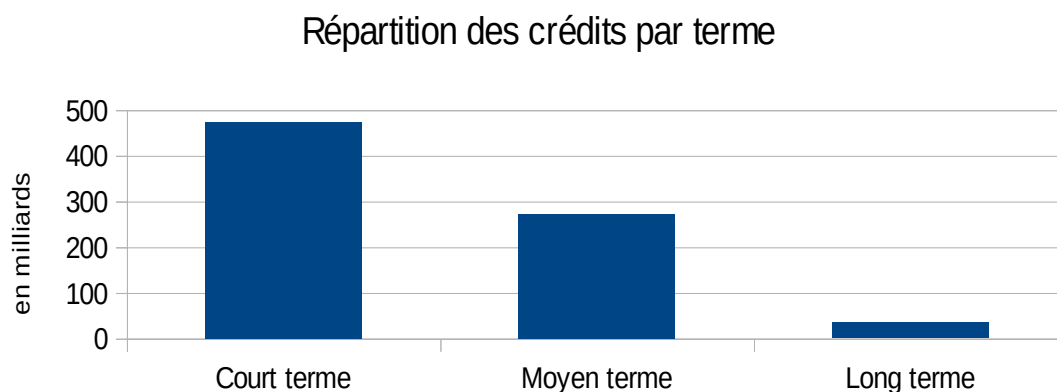


Figure 2 : Répartition des crédits par terme

2.2.3.2. Secteur de la monnaie électronique

L'activité de monnaie électronique régie par l'Instruction n° 008-05-2015 du 21 mai 2015, est essentiellement menée par trois (3) banques de la place en partenariat avec des opérateurs de téléphonie mobile. Les produits commercialisés sont les suivants :

- Airtel- Money, par ECOBANK-Niger en partenariat avec Celtel-Niger ;
- Orange- Money, par la BOA-Niger en partenariat avec Orange Niger ;
- Moov- Flooz, par la Banque Atlantique-Niger en partenariat avec Atlantique Telecom-Niger.

Airtel money détient 84,78% du marché, contre 13,16% pour Orange money et 2,06% pour Moov-Flooz.

Au 31 décembre 2017, il a été recensé :

- 21 274 points de services de monnaie électronique dont 9 862 sont actifs ;
- 2 222 248 portes monnaies (téléphone mobile) ;
- 633 426 particuliers, titulaires de comptes de monnaie électronique ouverts, représentant 4,4% de l'UEMOA ;
- 323 360 particuliers, titulaires de comptes de monnaie électronique actifs, soit 1,74% de part dans l'Union.

En termes d'utilisation des services financiers via la téléphonie mobile, il a été recensé au 31 décembre 2017⁵, un volume de transactions de 35,7 millions d'une valeur de 224,890 milliards FCFA, soit une valeur moyenne journalière de 625 millions FCFA.

Par types de services, les paiements constituent en valeur les transactions les plus importantes réalisées par les nigériens, 98,738 milliards FCFA (13% de l'Union), puis suivent les rechargements de portemonnaies électroniques, 39,1 milliards (0,5% de l'Union) et les achats de crédits téléphoniques, 8,874 milliards (0,002% de l'Union). Les transferts transfrontaliers sont ressortis à 5,550 milliards. Ainsi, les services financiers offerts par les opérateurs de téléphonie mobile demeurent très faibles au Niger, ils représentent 1,3% de la valeur des transactions effectuées

⁵ Source BCEAO (Tableau de bord de l'inclusion financière, Novembre 2018)

dans l'Union. Il faut noter que les nigériens effectuent plus de paiements avec leur téléphone mobile, alors que dans la sous-région les transactions les plus importantes en valeur concernent les achats de crédit téléphoniques.

Les contraintes du secteur sont multiples. On peut citer : (i) l'identification des utilisateurs principalement en milieu rural ; (ii) l'âge qui exclut les jeunes mineurs actifs ; (iii) l'absence ou l'insuffisance d'éducation financière ; (iv) la faible implication des institutions financières dans la monnaie électronique.

2.2.3.3. Secteur de transfert d'argent

En ce qui concerne les transferts d'argent, ils sont réalisés par quatre (4) opérateurs : AL IZZA, BNIF AFUWA, NITA Transfert d'argent et NIGERPOSTE. Ces établissements jouent un rôle important dans le transfert rapide d'argent au niveau des zones rurales au Niger et dans certains pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

A titre d'illustration, le montant des transferts effectués en 2017 par AL IZZA et BNIF s'élève à 265 milliards FCFA.

2.2.3.4 Secteur de la micro finance

L'évolution du secteur a été marquée par les réformes réglementaires intervenues au niveau de la zone de l'UMOA en 2007. Au Niger, ces mesures ont induit des actions d'assainissement initiées par l'Agence de Régulation du Secteur de la Micro finance (ARSM). En effet, cette opération s'est soldée par le retrait d'agrément d'exercice de plus d'une centaine de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) unitaires et de réseaux qui s'est traduite par une baisse du nombre des SFD en activité passant de 168 en 2008 à 40 en 2017 et 37 en 2018. Nonobstant cette baisse, les principaux indicateurs d'activités des SFD ont connu une forte progression.

a. Situation des SFD

Au 31 décembre 2017, l'effectif des SFD est ressorti à quarante (40⁶), dont trente-sept (37) Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) comprenant deux (2) réseaux (MCPEC et UCMN) et de trois (3) Sociétés Anonymes (SA). La faîtière du deuxième réseau, le Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC) composé de quinze (15) caisses de base⁷, est en cessation d'activités depuis 2016.

Cinq (5) SFD relèvent de l'article 44 de la loi sur les SFD dont un à partir de 2018. Ce sont les institutions dont le niveau d'activités, mesuré en termes d'encours de dépôts ou de crédits, atteint au moins deux (2) milliards de FCFA au cours de 2 exercices consécutifs.

Les SFD offrent leurs services à travers 166 agences et guichets présents dans toutes les régions du pays. Toutefois, la répartition des SFD et de leurs points de services laisse entrevoir une très grande disparité entre les régions et un faible taux de couverture sur le plan national. En effet, aucune région du Niger ne dispose d'un point de service de SFD pour 10.000 habitants. La région de Zinder présente le score le plus faible avec 0,09 point de service SFD pour 10.000 habitants, les régions de Maradi et de Tahoua suivent avec respectivement des scores 0,11 et 0,15. La

⁶ 37 SFD au 31 juillet 2018 avec le retrait des agréments de 3 SFD en cessation d'activités

⁷ 13 caisses de base avec le retrait des agréments de 2 caisses en cessation d'activités.

région de Niamey qui regroupe le plus grand nombre de points de services SFD (39) affiche moins d'un point de service pour 10.000 habitants. Au total, les SFD distribuent leurs services à travers 0,17 point de service pour 10.000 habitants. Vingt-une (21) communes du Niger, dont une dizaine située en zone rurale dispose chacune d'un ou de plusieurs points de services financiers, soit 8% des 265 communes du Niger.

Tableau N°5 : Répartition géographique des points de services

Régions	Points de services		
	Nombre SFD	Nombre agence/guichet	Total
Agadez	2	3	5
Diffa	2	4	6
Dosso	3	15	18
Maradi	4	18	22
Tahoua	6	22	28
Tillabéry	5	25	30
Niamey	16	22	39
Zinder	2	16	18
Total	40	125	166

Source : ARSM

b. Situation des membres/clients

Le nombre de membres/clients est en hausse, en passant de 203.814 en 2012 à 312.087 en 2017. Ainsi, 3% de la population active a un compte dans les SFD. Les bénéficiaires indirects (personnes physiques membres des groupements) sont estimés à 754.000. Ainsi, 1.066.831 personnes bénéficient de services des SFD, soit un taux de pénétration de 10% de la population active pour une moyenne de 18,9% en zone UMOA en 2017.

Tableau N°6 : Taux de pénétration

Taux de pénétration des SFD en 2017	Population active
Hypothèse 1: bénéficiaires directs	3%
hypothèse 2: bénéficiaires directs et indirects	10%

Source : ARSM

c. Encours de dépôts

Au cours des trois (3) dernières années, l'encours des dépôts a baissé sensiblement (-11%) en passant de 24.631 millions de FCFA en 2015 à 21.919 millions FCFA en 2017. Le montant moyen de l'épargne par membre est ressorti à 70.233 FCFA pour un revenu moyen par habitant de 235.000 FCFA en 2017, soit 30%. La répartition des dépôts selon les termes en 2017 montre une prédominance des dépôts à moyen terme établi à 50 % contre 35% pour les dépôts à vue et 15% constitués des autres dépôts. En 2017, dix (10) SFD classés de grande taille mobilisent plus de 90% de l'épargne, dont quatre (4) de l'article 44 totalisant plus de 70% des dépôts.

Tableau N°7 : Encours de dépôts des SFD

Rubriques	2015	2016	2017	Variations en %	
				2017-2016	2017-2015
Nombre de membres	302 012	246 946	312 087	26,38	3,34
Montant des dépôts (en millions de FCFA)	24 631	21 657	21 919	1,21	-11,01
<i>Dépôts à vue</i>	10 780	7 980	7 621	-4,50	-29,31
<i>Dépôts à terme</i>	10 859	10 477	10 976	4,76	1,08
<i>Autres Dépôts</i>	2992	3 200	3 322	3,82	11,04
Montant moyen de l'épargne par membre (en FCFA)	81 556	87 699	70 234	-19,92	-13,88

Source : ARSM

d. Encours de crédits

L'encours de crédits au 31 décembre 2017 est ressorti à 35.404 millions de FCFA contre 38.029 millions de FCFA en 2015, soit une baisse de 6%. Le montant moyen de l'encours de crédits est ressorti à 437 632 FCFA, soit 1,8 fois le revenu moyen par habitant. Les crédits accordés représentent 7,5% du PIB en 2017.

Tableau N°8 : Encours de crédits des SFD

Rubriques	2015	2016	2017	Variations en %	
				2017-2016	2017-2015
Montant de l'encours de crédits (en millions de FCFA)	38 029	32 615	35 404	8,55	-6,90
<i>Encours de crédits de court terme</i>	23 743	16 324	18 009	10,32	-24,15
<i>Encours de crédits de moyen terme</i>	9 347	9 419	9 433	0,15	0,92
<i>Encours de crédits de long terme</i>	1 923	2 244	2 767	23,32	43,90
Montant des créances en souffrance (en millions de FCFA)	3 016	4 470	5 195	16,22	72,24
<i>Crédits en souffrance de 6 mois au plus</i>	1 603	818	1799	119,98	12,25
<i>Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus</i>	783	1106	1438	29,98	83,60
<i>Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus</i>	631	1561	1958	25,42	210,27
Taux de créances en souffrance (en %)	7,9	13,76	14,67%	-98,93	-98,14
Encours moyen des crédits par emprunteur	423 698	513 440	437 632	-17,7	3,3

Source : ARSM

e. Evolution des fonds propres

Les fonds propres des SFD ont progressé de 6,26% en passant de 15.495 millions FCFA en 2015 à 16.465 millions FCFA en 2017. Dix (10) SFD ont 93% des fonds propres en 2017, dont 56% pour les SFD de l'article 44. Les subventions, les emprunts et les ressources affectées ont représenté respectivement 0,5%, 15% et 2% des ressources des SFD en 2017. Les résultats d'exploitation des SFD sont déficitaires.

Tableau N°9 : Fonds propres des SFD

Rubriques	2015	2016	2017	Variations en %	
				2017-2016	2017-2015
Provisions, Fonds propres	15 494 553 845	15 815 283 711	16 464 966 295	4,11	6,26
Subventions d'investissement	319 502 633	691 069 219	263 092 233	-61,93	-17,66
Fonds affectés	1 146 834 075	1 117 007 897	1 154 193 526	3,33	0,64
Fonds de crédit	2 713 601 572	2 893 983 787	3 161 316 079	9,24	16,50
Provisions pour risques et charges	80 908 380	194 045 245	191 012 413	-1,56	136,08
Provisions réglementées	0	0	421 584 679		100
Emprunts et titres émis subordonnés	1 411 482 384	1 411 482 384	1 310 569 291	-7,15	-7,15
Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés			14 627 757		100
Primes liées au capital	301 200 270	301 200 270	179 250 270	-40,49	-40,49
Réserves	3 205 195 627	3 077 439 055	3 717 811 962	20,81	15,99
Écart de réévaluation des immobilisations	583 631 913	657 689 516	557 339 559	-15,26	-4,50
Capital	6 366 167 354	6 174 650 573	6 671 291 631	8,04	4,79
Fonds de dotation	1 587 283 499	1 932 888 027	1 687 268 215	-12,71	6,30
Report à nouveau (+ou-)	-1 779 985 184	-2 353 760 522	-2 487 184 339	5,67	39,73
Excédent des produits sur les charges	37 674 851	-40 778 449	49 859 778	-222,27	32,34
Résultat de l'exercice (+ou-)	-478 943 529	-241 633 292	-427 066 759	76,74	-10,83

Source : ARSM

L'ensemble des normes de gestion, notamment celles liées au résultat, ne sont pas respectées du fait des résultats déficitaires enregistrés au cours des dernières années (-400,5 millions en 2017). Par contre, les ratios de liquidité et de capitalisation qui ressortent respectivement à 107% et 26% en 2017 pour des normes respectives de 100% et 15%, sont au-dessus des normes fixées par la réglementation

Tableau N°10 : Indicateurs financiers des SFD

Rubriques		2015	2016	2017	Variations en %		Moyenne
Ratio de rentabilité des fonds propres	>15	-1,4	-5,25	-4,11	-21,7	193,6	-3,6
Ratio de rendement de l'actif	>3	-1,3	-1,38	-1,18	-14,5	-9,2	-1,3
Autosuffisance opérationnelle	>130	92,9	2,37	93,83	3859,1	1,0	63,0
Marge bénéficiaire	>20	-7,6	-8,26	-6,57	-20,5	-13,6	-7,5
Coefficient d'exploitation	<=60	95,7	92,9	92,85	-0,1	-3,0	93,8
Norme de liquidité	>=100	145,4	105	106,58	1,5	-26,7	119,0
Norme de capitalisation	>=15	23,9	29	26,22	-9,6	9,7	26,4

Source : ARSM

Au total, dix (10) SFD dominent le secteur avec 80% des points de service, 91% des dépôts collectés, dont 72% pour les SFD de l'article 44 ; 94% des crédits octroyés dont 72% pour les quatre (4) SFD de grande taille et 93% des fonds propres. Toutefois, les quatre (4) SFD de l'article 44 totalisent 70% du volume des créances en souffrance avec un taux de portefeuille à risque de 14,66% pour une norme de 5%.

Les contraintes du secteur mises en exergue par les superviseurs sont notamment : (i) un nombre important d'IMCEC (la forme juridique la plus importante des SFD au Niger, 87,5% de l'effectif du secteur), de petite taille isolée, incapable d'assurer en l'état leur viabilité ; (ii) des problèmes de gouvernance particulièrement au niveau des IMCEC implantées en zone rurale, liés à l'analphabétisme des dirigeants, à la faible fréquence de renouvellement de leurs instances dirigeantes entraînant plusieurs actes de mauvaise gestion et d'abus de biens sociaux dans ces SFD. Ces problèmes de gouvernance se rencontrent aussi au niveau des Sociétés Anonymes (SA) en lien avec la faiblesse de leur actionnariat de référence ; (iii) des insuffisances dans la gestion des ressources humaines tant au niveau de leur qualité que des effectifs souvent très réduits induisant l'exercice de fonctions incompatibles favorisant les fraudes ; (iv) des insuffisances dans les Systèmes d'Information et de Gestion (SIG) liées à la non appropriation du SIG par un personnel peu qualifié, ce qui entraîne l'incapacité de plusieurs SFD à produire régulièrement et dans les délais requis, des états financiers fiables pour leurs dirigeants et pour l'Autorité de contrôle ; (v) une forte dégradation des portefeuilles de crédits liée à une mauvaise gestion des opérations de crédits tant au niveau de l'octroi que du suivi consécutive et à une faible appropriation des procédures de crédits par les agents et les élus chargés de leur mise en œuvre ; (vi) une faiblesse des ressources financières liée à l'absence de fonds de refinancement et aux difficultés d'accéder aux crédits des institutions bancaires. Ce qui limite considérablement leurs capacités à développer leurs activités et partant à assurer leur viabilité. L'admission des SFD de l'article 44 au refinancement de la BCEAO prévue dans la Stratégie Régionale de Finance Inclusive (SRFI), n'est pas encore effective ; (vii) un non-respect de certaines normes de gestion prudentielle édictées par les instructions de la BCEAO, notamment le dispositif de contrôle interne et les normes de gestion.

Pour faire face aux insuffisances relevées ci-dessus, des mesures d'assainissement et de renforcement du secteur devront être prises en vue de soutenir son développement et assurer une meilleure couverture du pays, particulièrement en zones rurales. Un Plan global d'assainissement et de consolidation du secteur qui s'inscrit dans le cadre de la présente SNFI, est en cours d'élaboration.

2.2.3.5 Secteur des assurances

Le marché nigérien des assurances est animé au cours de l'exercice 2017 par huit (8) sociétés dont six (6) en assurances dommages ou IARD (Incendie-Accidents-Risques Divers). Il s'agit de : la Compagnie d'Assurances et de Réassurances du Niger (CAREN), la Nigérienne d'Assurances et de réassurances (NIA), la Société Nigérienne d'Assurance et de Réassurance (SNAR)-LEYMA, SUNU Assurances – IARD (SUNU-IARD) Niger, SAHAM Assurances-Niger, Mutual Benefit Assurance (MBA)-Niger et deux (2) en assurance Vie et Capitalisation : SUNU Assurances -VIE (SUNU-VIE) Niger, Compagnie Nouvelle d'Assurance Vie (CNAVIE)- Niger.

La vente des produits d'assurance est assurée également par un réseau d'intermédiaires constitué de cinquante-cinq (55) agents généraux, cinquante-deux (52) courtiers et vingt (20) agents commerciaux.

Tableau N° 11 : Evolution des indicateurs du secteur des assurances

<i>Libellés</i>	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires (en millions de FCFA)	25 706	26 512	29 403	29 491	28 414
<i>Variation du chiffre d'affaires</i>	15,87%	3,14%	10,90%	0,30%	-3,65%
Population du Niger	17 790 110	18 501 594	19 223 157	19 865 068	20 751 801
Prime/habitant (en FCFA)	1 445	1 433	1 530	1 485	1 369
Nombre de sociétés	5	8	8	8	8
Chiffre d'affaires moyen (en millions FCFA)	5 141	3 314	3 675	3 686	3 552
Effectifs employés par les Compagnies	200	250	276	289	294
Actifs des Compagnies d'assurances (en millions de FCFA)	36 989	42 358	41 370	44 101	44 962
Règlement des sinistres (en millions FCFA)	12 528	11 967	12 810	13 147	13 467
PIB (en milliards de FCFA)	3796	4039	4242	4511	4726
Taux de pénétration	0,68%	0,66%	0,69%	0,65%	0,60%

Source : INS- MF

Le chiffre d'affaires réalisé par les huit (8) entreprises du marché s'élève à 28.414 millions de FCFA en 2017 contre 29.491 millions de FCFA en 2016, soit une régression de 3,65%.

Le chiffre d'affaires moyen du marché a connu une baisse de 3,65% en passant de 3.686 millions de FCFA en 2016 à 3.552 millions de FCFA en 2017.

La régression du chiffre d'affaires est induite par celle des assurances « Dommages » car en dehors des branches « accidents corporels et maladie » et « acceptations », toutes les autres branches ont connu une diminution en 2017.

Cette situation est due principalement à la sous tarification des risques, à l'absence d'innovation et le manque d'offensive commerciale au niveau des sociétés, aux problèmes de règlement des sinistres qui conduisent au désintéressement de la population vis à vis de la matière assurable.

Par ailleurs, le taux de pénétration de l'assurance demeure faible au Niger avec 0,60% en 2017. Il se situe en moyenne à 0,65% sur les cinq (05) dernières années, comparativement aux autres pays de la CIMA. L'essentiel du chiffre d'affaires porte sur les branches à caractère obligatoire notamment la garantie Responsabilité Civile (RC) automobile.

En termes de Perspectives, le législateur communautaire qui est la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) a entrepris des réformes importantes avec notamment l'adoption de nouveaux règlements portant entre autres, sur l'augmentation du capital social des entreprises d'assurances pour renforcer leurs fonds propres et accroître leurs solvabilités, la modification des dispositions de l'article 308 du code des assurances en vue de réduire au maximum la fuite des capitaux vers l'étranger, asseoir une plus grande rétention des primes sur nos marchés et contribuer au financement de l'économie des Etats membres, la modification des dispositions du Livre II consacrant la revalorisation des indemnisations des victimes d'accidents de la circulation.

Au plan national, on peut noter la mise en place effective du Bureau National de la Carte Brune CEDEAO et l'adoption de la Loi portant création du Fonds de Garantie Automobile dont des dispositions diligentes sont en cours d'opérationnalisation. Ce Fonds permettra la globalisation de la réparation des victimes d'accidents de la circulation par l'indemnisation des victimes dont le civilement responsable n'est pas assuré ou n'est pas connu.

Aussi, des projets de réformes du secteur sont engagés relativement à la mise en œuvre de la coassurance nationale, l'extension du champ d'application des assurances obligatoires et le développement de l'assurance inclusive par le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication à travers notamment la digitalisation, le «*mobile insurance*».

Il est envisagé, un contrôle permanent des compagnies d'assurances à travers le logiciel de contrôle sur pièces qui permettra d'apprécier la solvabilité des sociétés et la cadence des règlements des sinistres.

Sur un autre plan, un suivi constant des injonctions de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances sera observé pour une meilleure application du code des assurances.

De nouveaux produits d'assurances seront visés et mis à la commercialisation en vue de répondre plus aux besoins de la population en matière d'assurances.

Pour une large couverture de la population rurale comme urbaine, en matière d'assurance, il apparaît nécessaire de promouvoir l'assurance inclusive qui désigne tous les produits d'assurances ciblant les populations mal servies ou pas servies et non uniquement les produits ciblant les pauvres. De ce fait, elle assure la protection sociale à travers la réduction de la pauvreté et la promotion du développement économique et social.

D'ores et déjà, le législateur CIMA a légiféré dans le domaine de la micro-assurance en introduisant le Livre VII dans le code des assurances ainsi que la circulaire n°003/CIMA/CRCA/PDT/2015 relative à la micro assurance indicielle.

L'avènement de cette nouvelle réglementation permettra d'accélérer la promotion des produits de la micro-assurance pour un meilleur développement de l'assurance inclusive au Niger.

2.2.4. Analyse des indicateurs de l'inclusion financière

Le taux global de pénétration démographique qui mesure le nombre de points de services pour 10 000 habitants ressort à 22,6 au 31 décembre 2017 contre 24 et 37 respectivement en 2016 et 2015.

Le taux global de pénétration géographique de services financiers qui évalue le nombre de points de service disponibles sur une superficie de 1000 km² est ressorti à 17,2 au 31 décembre 2017 contre 18,4 et 27,4 respectivement en 2016 et 2015. Cette baisse enregistrée est imputable surtout à la radiation des guichets de monnaie électroniques inactifs. Au 31 décembre 2017, le pays comptait 21 274 points de services de monnaie électronique dont seulement 9 862 actifs.

En matière d'utilisation des services financiers, le taux de bancarisation stricte en 2017, a connu une baisse pour se situer à 4,1 %. Cette situation est essentiellement liée à la faiblesse des ouvertures de comptes auprès des banques.

Le taux de bancarisation élargi a baissé de 1,1 point pour ressortir à 14,7% en raison de la hausse relativement faible du nombre des comptes ouverts auprès des SFD, comparée à l'accroissement de la population active (augmentation de 363 115 au cours de la période).

De même, le taux global d'utilisation des services financiers connaît une baisse en 2017, il s'est établi à 18 % contre 19,7% en 2016. Cette situation est la résultante de la clôture de comptes inactifs des porteurs de porte-monnaie électronique. Par ailleurs, la situation sécuritaire du pays qui a induit des mesures d'état d'urgence dans certaines localités ont amené les SFD et les opérateurs de mobile banking à fermer certains de leurs guichets, privant ainsi les habitants de ces zones de services financiers.

Toutefois, il faut relever que le Niger a enregistré une grande amélioration de l'inclusion financière de ses populations exclues. En effet, le taux global d'inclusion financière a plus que doublé en l'espace de dix ans, en passant de 7,4% en 2009 à 18% en 2017, porté surtout par les institutions de microfinance qui ont pratiquement doublé leur apport et les opérateurs de mobile banking qui, en 2009, ne fournissaient pas encore de services financiers. Toutefois, cette évolution prometteuse de l'inclusion financière, reste limitée par les coûts très élevés des services financiers au Niger.

Par rapport aux indicateurs de mesure des coûts de services financiers, les taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle sont ressortis en légère baisse en 2017, 5,70% contre 5,98 en 2016. Le taux d'intérêt nominal servi par les banques est en moyenne de 5,28% en 2017 dans la zone UEMOA. Ainsi, seul le Bénin avec un taux de 5,85% rémunère plus ses déposants que le Niger. S'agissant des taux d'intérêt nominaux appliqués aux crédits accordés par les banques, ils se sont repliés de 0,20 % en passant de 9,89 % en 2016 à 9,69 en 2017. Au niveau des SFD, ces taux d'intérêt nominaux appliqués aux crédits sont restés stables autour de 15% depuis 2014. Le taux d'intérêt nominal appliqué par les banques de la zone est de 6,93%. Le Niger présente le taux le plus élevé de la sous-région. La légère baisse des taux d'intérêt enregistrée sur les crédits résulte essentiellement de l'abaissement du taux de l'usure qui est passé de 18 à 15% pour les banques et de 27 à 24% pour les SFD, décidée par les plus Hautes Autorités économiques et monétaires de l'UEMOA.

2.2.6. Etat de l'infrastructure financière

L'infrastructure financière est composée de plusieurs structures concourant à la promotion des services financiers. Il s'agit notamment, de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers (APB-EF), l'Association professionnelle des assureurs et des Prestataires de Services Techniques et l'Association des consommateurs des services financiers.

Les Prestataires de Services Techniques (PST) qui viennent en appui de ces structures sont diverses et composés de Cabinets d'expertise comptable, de Cabinets d'études, d'opérateurs de monétique, de structures de formation, d'ONG et autres organismes.

L'APSFD a été créée en 2010⁸ à la faveur de la réforme de la réglementation applicable aux SFD intervenue en 2007. La nouvelle loi sur les SFD impose à tout SFD l'adhésion à l'association. Ainsi,

⁸ Anciennement Agence Nigérienne des Institutions professionnelles de la Microfinance (ANIP-MF)

les 37 SFD actuellement en activités y sont membres. Toutefois, cette structure rencontre beaucoup de difficultés de fonctionnement liées au non versement des cotisations des membres. Elle bénéficie actuellement d'une subvention d'1,5 million d'euros de l'AFD dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion financière (Cf. supra). L'APBEF créée en 1976 regroupe l'ensemble des banques et établissements financiers qui contribuent régulièrement à ses dépenses de fonctionnement. Toutes ces associations professionnelles visent notamment à assurer la promotion et la défense des intérêts collectifs de leurs membres et à favoriser la coopération entre leurs membres.

Dans le cadre de la SRFI, il est prévu la création dans chaque Etat de l'Union, d'un Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF). Le Sénégal est le seul pays à s'en être doté actuellement.

2.2.5. Etat de l'environnement institutionnel, juridique

L'activité bancaire dans l'espace économique et monétaire ouest-africain est régie par des dispositions relevant de législations nationales d'essence communautaire.

Au Niger, les banques et les établissements financiers sont régis par la loi n° 2008-33 du 3 juillet 2008, portant réglementation bancaire au Niger. Ils sont régulés par la BCEAO et supervisés par la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les Systèmes Financiers Décentralisés sont régis par la loi n° 2014-059 du 5 novembre 2014 portant réglementation des SFD, révisée en 2017 pour prendre en compte la finance islamique.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté plusieurs textes y compris d'essence communautaire pour consolider le cadre réglementaire et favoriser l'inclusion financière. Il s'agit notamment : de l'ordonnance n° 2017-05 du 10 août 2017 relative au crédit-bail, la loi n° 2017-24 du 21 avril 2017 relative à la répression du faux monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires, le décret n° 2017-013/PRN/MF du 06 janvier 2017 fixant les conditions dans lesquelles les établissements financiers à caractère bancaire sont autorisés à recevoir des dépôts de fonds du public, la loi n° 2017-25 du 21 avril 2017 relative aux entreprises d'investissement à capital fixe, la loi n° 2017-23 du 21 avril 2017 portant répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement, la loi n° 2017-21 du 21 avril 2017 portant contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ainsi que l'adoption du Décret n°2018-458/PRN/MF du 06 juillet 2018 relatif à l'entrepôt, au récépissé d'entrepôt et au warrantage en vue de faciliter et promouvoir le financement agricole au Niger. Par ailleurs, on peut noter, la modification de la loi n° 2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) au Niger, la révision de la loi n° 2014-059 du 05 novembre 2014, portant réglementation des SFD pour introduire des nouvelles dispositions relatives à la finance islamique et enfin, la mise en œuvre de la Décision n° 013 /24 /06 /2016 /CM / UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA, prise en sa session du 24 juin 2016, portant dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'UMOA et son annexe. Au niveau de l'émission de la monnaie électronique, c'est l'Instruction n° 008-05-2015 du 21 mai 2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres qui règlemente ce secteur.

En outre, en vue d'assurer une meilleure supervision du secteur, le Gouvernement du Niger a mis en place en 2007, une Agence Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) rattachée au Cabinet du Ministre en charge des Finances. Elle est composée de deux (2) instances, une décisionnelle (la Commission Nationale de Régulation de la Microfinance) et une instance d'exécution (le Secrétariat Exécutif). Depuis la réforme de la réglementation des SFD, la Commission Bancaire de l'UMOA et la Banque Centrale ont désormais la possibilité de procéder, après information du Ministre chargé des Finances, au contrôle des SFD visés à l'article 44 de la loi. A ce jour cinq (5) SFD ont atteint ce niveau d'activités dont un en 2018.

En vue de remplir de manière efficiente et efficace, sa mission, l'ARSM s'est dotée d'un Plan stratégique 2015-2019 visant le renforcement de ses capacités techniques, matérielles et institutionnelles, l'amélioration de son dispositif de surveillance des SFD et l'assainissement du secteur qui est en cours de révision pour l'adapter au contexte actuel du secteur et les évolutions de la supervision sur le plan international. Le plan révisé devra permettre la prise en charge des difficultés d'ordre institutionnel et organisationnel et de capacités humaines, techniques et financières, rencontrées par l'ARSM pour assurer une supervision efficace du secteur de la microfinance.

De même, depuis 2017, un nouvel Établissement Public de Financement (EPF) a rejoint le cadre institutionnel, notamment le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) dont la vocation est le financement des activités Agricoles. En effet, la question du «financement Agricole» étant une des principales préoccupations du développement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et du Développement Agricole Durables, l'Initiative 3N s'est proposée de fournir des réponses à la problématique. C'est dans ce cadre que le FISAN a créé par décret n° 2017-665/PRN du 02 Aout 2017 sous forme d'Établissement Public de Financement dénommé « Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle », régi par l'ordonnance n° 86-001 du 10 janvier 1986 portant régime général des Établissements Publics, Sociétés d'État et Sociétés d'Économie mixte. Le FISAN est doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République et sous la tutelle financière du Ministre chargé des Finances. Au vu du rôle qui lui est dévolu, aussi bien en tant que mécanisme que structure, le FISAN constitue de ce fait, l'acteur principal de mise en œuvre de la SNFI en ce qui concerne le financement du secteur agricole.

2.3. Contraintes et opportunités de l'inclusion financière au Niger

L'accès aux services financiers des populations est limité par un certain nombre de contraintes. Toutefois, plusieurs opportunités s'offrent pour la promotion de l'inclusion financière. Ces contraintes et opportunités sont relatives à :

2.3.1 La demande

Les principales contraintes de la demande sont : **(i)** l'atomicité de la demande due à la faible densité de population dans la plupart des localités rurales ; **(ii)** les barrières culturelles et sociales empêchant les femmes d'accéder aux services financiers ; **(iii)** le nombre élevé de personnes analphabètes, particulièrement en milieu rurale et l'absence de politiques d'éducation financière des populations ainsi que les insuffisances du dispositif de protection des consommateurs ; **(iv)**

l'insuffisance de la couverture du territoire, particulièrement les communes rurales en points de services financiers ; **(v)** la faiblesse des revenus et le taux élevé de pauvreté surtout en zones rurales ainsi que chez les jeunes et les femmes ; **(vi)** les aléas climatiques entraînant des conséquences négatives sur les activités agricoles ; **(vii)** la perte de confiance des déposants envers les SFD qui peuvent cesser leurs activités sans rembourser leurs dépôts ; **(viii)** la faible adaptation des services financiers aux besoins des populations cibles, particulièrement les femmes et les jeunes vivant en milieu rural ; **(ix)** la faible organisation des populations à la base en structures de développement ; **(x)** la faible défense des intérêts des populations à la base dont certaines sont abusées par des Prestataires de Services Financiers (PSF) et leur faible éducation financière ; **(xi)** les conditions d'accès aux crédits fixés par les prestataires de services financiers telles que les garanties, difficiles à satisfaire par les jeunes et les femmes ; **(xii)** le manque d'intérêt et les conditions difficiles imposées pour le financement des activités agricoles ; **(xiii)** le surendettement de certaines populations lié à des crédits inadaptés, mal utilisés ou moins suivis ; **(xiv)** le faible développement des produits d'assurance pour faciliter l'accès au financement des nombreuses activités jugées risquées par les prestataires de services financiers ; et **(xix)** le coût élevé des services de téléphonie mobile pour les populations pauvres.

Les opportunités de la demande sont : **(i)** approche genre développée dans les projets de promotion des femmes (adoption de la stratégie de l'autonomisation des femmes en 2017) et de l'emploi jeunes par les pouvoirs publics et les PTF ; **(ii)** campagnes pour l'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance, de mariage et de cartes d'identité dans le cadre de caravanes sillonnant les localités rurales du pays ; **(iii)** politiques d'alphabétisation et d'éducation engagées par le Gouvernement, suite aux mesures de soutien à l'éducation primaire et à l'alphabétisation, particulièrement concernant la jeune fille ; **(v)** la mise en place de ligne de crédits et d'un fonds de garanties en faveur des populations rurales dans le cadre du FISAN ; **(vi)** le développement de la finance numérique (accès aux paiements bancaires électroniques, au mobile banking) avec les banques, les SFD, les EME et les opérateurs de téléphonie mobile.

2.3.2 L'offre de services et produits financiers

Les principales faiblesses par rapport à l'offre des services/produits financiers et les canaux de distribution sont : **(i)** le nombre important d'IMCEC isolés de taille modeste (plus de 80% de l'effectif du secteur et l'absence de réseaux mutualistes forts pour dynamiser le secteur et assurer la viabilité des IMCEC (un seul réseau est en activité) ; **(ii)** la non appropriation par tous les SFD des textes légaux et réglementaires sur la micro finance ; **(iii)** la faible capacité technique de certains SFD ; **(iv)** la faible capacité financière des SFD ; **(v)** le nombre limité de SFD ayant des SIG performants ; **(vi)** la faiblesse des fonds propres de certains SFD ; **(vii)** les problèmes de gouvernance ; **(viii)** les difficultés d'accès au refinancement des banques et autres institutions financières ; **(ix)** l'insuffisance des mesures incitatives pour l'extension des activités des SFD dans les zones rurales, éloignées et peu desservies ; **(x)** le cadre juridique incomplet pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au niveau des SFD ; **(xi)** la faible capacité technique des SFD par rapport aux nouvelles technologies ; **(xii)** la rotation élevée du personnel des SFD ; **(xiii)** la forte concentration des activités développées dans le secteur de la micro finance en milieu urbain au détriment des localités rurales ; **(xiv)** la faible prise en compte des spécificités de la finance rurale et agricole dans le

développement du secteur de la micro finance ; **(xv)** la faible prise en compte des spécificités des femmes et des jeunes dans le développement du secteur de la micro finance; **(xvi)** le faible développement de produits d'assurance adaptés aux populations pauvres, principalement les femmes et les jeunes vivant en milieu rural; **(xvii)** la forte dégradation des portefeuilles de crédits des SFD ; **(xiii)** le faible développement des infrastructures routières et de communication compte de la vaste étendue du pays (xiv) la faiblesse des services non financiers aux PME et aux autres clients des institutions financières.

Les principales forces par rapport à l'offre des services/produits financiers et les canaux de distribution sont : **(i)** l'existence d'initiatives privées locales dans le transfert d'argent ; **(ii)** l'apport du mobile banking, le développement du transfert d'argent, les synergies développées entre les banques/SFD et les opérateurs de téléphonie mobile et l'implication du Gouvernement dans le processus de la digitalisation des paiements de l'Etat ; **(iii)** la mise en place de plusieurs fonds notamment, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), la création en cours du Fonds pour la promotion du sport, du Fonds National de Garantie pour les Caisses des Mutuelles Sociales ; **(iv)** l'implication de Niger Poste dans l'inclusion financière avec sa large couverture géographique et son expertise dans le transfert d'argent ; **(v)** l'assainissement et la consolidation du secteur de la microfinance ainsi que les perspectives de réhabilitation/renforcement des réseaux existants ; **(vii)** la mise en place d'un Fonds pour le refinancement des SFD et l'accès des SFD de l'article 44 au refinancement de la BCEAO ; **(viii)** les actions prévues de professionnalisation et de renforcement des capacités des SFD ; **(ix)** le développement en cours des infrastructures de communication notamment, l'installation de la fibre optique pour une meilleure fluidité de l'accès à l'internet .

2.3.3- L'infrastructure financière

Les contraintes par rapport à l'infrastructure financière sont : **(i)** l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour le développement optimal des activités de l'APSFD, liée principalement au non-paiement par les membres de l'association de leurs cotisations annuelles ; **(ii)** les problèmes de gouvernance de l'APSFD ; **(iii)** les insuffisances dans la satisfaction des besoins de ses membres en termes d'appuis techniques et de plaidoyer ; **(iv)** l'absence d'une centrale des risques pour limiter la cavalerie des débiteurs et le niveau des impayés et **(v)** la non-transmission par les SFD de leurs données périodiques à l'APSFD pour un meilleur suivi de l'évolution du secteur.

Les opportunités par rapport à l'infrastructure financière sont : **(i)** l'obligation d'adhésion de tous les SFD à l'APSFD prévue par les dispositions légales et réglementaires, reconnue comme unique association de la profession ; **(ii)** la création d'un cadre de concertation entre l'APSFD et l'APBEF ainsi qu'entre l'APSFD et l'ARSM ; **(iii)** la création en vue d'un cadre de concertation de toutes les parties prenantes de l'inclusion financière (Banques, SFD, EME, Compagnies d'assurance, ARSM) ; **(iv)** la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts auquel toutes les banques et les SFD de l'article 44 sont tenus d'adhérer ; **(v)** la signature de deux (2) conventions d'assistance technique et financière avec les PTFs pour le renforcement des capacités des acteurs de l'inclusion financière ; **(vi)** la révision en cours du Plan stratégique de l'ARSM en vue du

renforcement de ses capacités à assurer une supervision efficace et contribuer à rétablir la confiance des populations envers le secteur.

2.3.4- L'environnement institutionnel et juridique

Les contraintes sur le plan de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier sont : **(i)** le cadre réglementaire des institutions financières de l'UMOA inadapté et constituant parfois des blocages à l'inclusion financière ; **(ii)** l'inexistence d'un cadre de coordination entre les différents acteurs de la finance inclusive; **(iii)** l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour le développement optimal des activités de l'ARSM ; **(iii)** l'absence d'un document de référence pour l'inclusion financière ; **(iv)** la faible mobilisation des ressources pour le financement de l'inclusion financière et **(v)** la faible coordination des interventions des PTF.

Les opportunités sur le plan de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier sont : **(i)** le cadre réglementaire des institutions financières de l'UMOA en cours de révision pour un meilleur développement de l'inclusion financière ainsi que la révision du cadre de supervision des SFD ; **(ii)** la supervision des SFD de grande taille exercée aussi par la BCEAO et la Commission Bancaire et l'ARSM ; **(iii)** la révision en cours du Plan stratégique de l'ARSM afin de lui permettre d'exercer une supervision efficace des SFD basée sur les risques ; **(iv)** l'appui technique et financier des PTF particulièrement à la finance agricole impliquant les banques et les SFD ; **(v)** la création du FISAN en tant que EPF avec l'appui technique et financier des PTF.

III. STRATEGIE NATIONALE DE FINANCE INCLUSIVE

3.1. Définition de la finance inclusive, ses enjeux et ses défis pour le Niger

Le thème « inclusion financière » utilisé par la BCEAO est « l'accès permanent à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente ». Un système financier inclusif est celui qui est accessible à tous sans une obligation de recours mais une liberté de choix.

Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'inclusion financière est définie à travers les grands chantiers suivants : **(i)** Accès, à un prix raisonnable pour tous les ménages et entreprises, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit à court et long termes, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux) ; **(ii)** Institutions saines guidées par des systèmes de gestion interne adéquats, normes de performance du secteur, suivi des performances, transparence institutionnelle, recevabilité et réglementation prudentielle saine ; **(iii)** Viabilité financière et institutionnelle, comme moyen d'accès aux services financiers sur une longue période de temps ; **(iv)** Prestataires de services financiers multiples, là où c'est possible, afin de proposer un ensemble d'alternatives variées et bon marché aux clients.

Le principal enjeu de l'inclusion financière au Niger est le développement avec l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées. Cet enjeu nécessite l'annihilation ou la réduction des facteurs limitant l'accès des pauvres aux services financiers. Un des enjeux est celui de l'amélioration des principaux indicateurs financiers qui placent le Niger à l'avant dernière place pour un meilleur accès des populations exclues aux services financiers. C'est pourquoi, à l'issue

du diagnostic du secteur, nous retenons comme principaux défis de l'inclusion financière au Niger la nécessité d'avoir : (i) une meilleure connaissance de la demande pour un meilleur suivi du niveau d'inclusion financière ; (ii) des populations cibles mieux organisées, formées et accompagnées; (iii) une meilleure éducation financière et une meilleure protection des clients/membres; (iv) la diversification des produits et services financiers avec l'accroissement de manière significative de l'offre de services financiers; (v) la mobilisation des ressources des secteurs public et privé pour un meilleur accès des populations au crédit à moindre coût; (vi) la promotion d'un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.

3.2. Éléments de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive

Les éléments de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) au Niger (2019-2023) s'appuient sur un diagnostic et une analyse des indicateurs de l'inclusion financière, dont les principaux enseignements sont succinctement présentés dans le résumé.

L'accès aux services financiers des populations exclues connaît ces dernières années une évolution rapide et des changements positifs majeurs dus notamment à la prise de conscience de l'importance d'une meilleure connaissance de la demande et de son organisation, à l'apport des autres prestataires de services financiers et à l'introduction de la technologie comme stratégie privilégiée de réduction des coûts d'offre de services en vue de toucher un plus grand nombre de clients de manière plus rentable.

La présente stratégie est conçue pour prendre en compte cette évolution rapide à travers une approche de recherche et de collaboration entre les acteurs impliqués dans l'offre des services financiers, dans le but d'accroître l'inclusion financière au Niger.

La SNFI est un document indicatif et de référence qui a pour vocation d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel. La SNFI doit alors être considérée comme un cadre d'orientation, un instrument permettant d'assurer et de maintenir une cohérence et une synergie entre les différentes parties prenantes en s'appuyant sur des approches et des mesures innovatrices nécessaires pour améliorer l'accès aux services financiers des populations exclues, particulièrement celles des zones rurales éloignées ou enclavées. Ces mesures portent notamment sur le développement de la finance agricole dont le FISAN constitue l'outil privilégié, le développement du mobile banking, la création des sociétés de capital-risque, l'élargissement des activités de la micro finance au crédit-bail, à la finance islamique et au financement de l'habitat.

La SNFI révisée s'intègre dans les documents de stratégie adoptés et en cours d'exécution notamment la Déclaration de Politique du Gouvernement (DPG), le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021), l'initiative « 3N », et la Stratégie Régionale de l'inclusion financière.

En effet, le PDES (2017-2021) définit une approche globale pour la restructuration et le développement du secteur financier mettant l'accent sur la capitalisation, le respect des normes prudentielles, l'augmentation de la couverture du territoire, l'introduction des produits diversifiés et la conduite d'études sectorielles pour faciliter l'accès des jeunes aux services financiers et promouvoir le financement des PME et du secteur agricole.

Toutes les attentes du PDES par rapport au secteur financier sont prises en compte dans la SNFI dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs de l'initiative « 3N » en rendant accessibles les ressources financières aux producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en contribuant à l'augmentation de la couverture du territoire par les Institutions financières et à la promotion des produits financiers et des garanties adaptées permettant aux producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques d'accéder aux ressources financières en vue de développer leurs activités.

3.3. Vision, Mission et Axes stratégiques de la SNFI

3.3.1. Vision du Niger pour la Finance Inclusive

Le Niger dispose d'un secteur financier inclusif, adapté et durable, animé par une diversité de prestataires de services financiers (Banques, SFD, compagnies d'assurance, opérateurs de transfert d'argent et de téléphonie mobile) techniquement aptes à offrir de manière pérenne des produits et services financiers à toutes les catégories de la population selon leurs besoins, dans un environnement dynamique.

3.3.2. Mission de la SNFI

La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable aux couches vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les PME et les acteurs du secteur rural. Cette offre de service doit s'opérer dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

3.3.3. Axes proposés

Le diagnostic et l'analyse des indicateurs de l'inclusion financière ont permis d'identifier six (6) axes stratégiques :

- **Axe 1** : Appui à la structuration de la demande, éducation financière et protection des membres et clients des prestataires des services financiers ;
- **Axe 2** : Offre diversifiée des produits adaptés aux clients et favorable à l'inclusion financière ;
- **Axe 3** : Accès des Prestataires des Services Financiers aux ressources longues ;
- **Axe 4** : Appui à la sécurisation des activités les plus risquées ;
- **Axe 5** : Assainissement du secteur de la micro finance et renforcement des capacités des acteurs ;
- **Axe 6** : Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal et la supervision des prestataires des services financiers.

3.3.4. Description des axes avec les objectifs et résultats associés

Pour améliorer le niveau d'inclusion des populations du Niger, un accent a été mis sur la connaissance de la demande, l'éducation financière et la protection des clients, la diversification d'une offre de produits et services financiers, l'accès des PSF aux ressources longues, le renforcement des capacités PSF et enfin l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal du secteur financier.

Axe 1 : Appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière et à la protection des membres et clients des prestataires des services financiers
--

Une connaissance et une identification des besoins réels des populations en services financiers sont essentielles pour améliorer l'offre des services/produits adaptés. De même, la protection des membres/clients contre les éventuels abus des prestataires de services financiers permet de les crédibiliser et de réduire les facteurs d'exclusion liés à la perte de confiance. Cet axe stratégique prend en compte ces exigences et comporte deux (2) objectifs spécifiques :

Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance et la structuration de la demande en produits et services financiers

L'approche de la stratégie nationale de finance inclusive au Niger part de la demande pour renseigner l'offre. Il est nécessaire que les diverses catégories de la population (sociale, économique, d'âge, de genre, ...) puissent avoir accès aux services financiers dont elles ont spécifiquement besoin pour mener leurs activités économiques et sociales. C'est pour cela qu'une étude est proposée pour identifier et analyser les besoins financiers des populations cibles. Cette information mise à jour de manière périodique sera utilisée pour le développement et l'offre de services adaptés aux populations. Cet objectif spécifique se propose d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations.

Résultats attendus 1.1 :

- Les besoins financiers de toute la population, particulièrement ceux des couches financièrement exclues, sont identifiés et mis à jour périodiquement.
- Les populations cibles sont organisées et techniquement capables pour un accès durable et profitable aux services financiers.

Objectif 1.2 : Promouvoir l'éducation financière des populations

Une bonne partie des populations ne dispose pas suffisamment des compétences de base pour leur meilleur accès aux services/produits financiers offerts.

Il s'agira dans cet objectif de renforcer les capacités des populations cibles afin de leur donner les moyens de mieux connaître les services financiers proposés.

Résultat attendu 1.2 :

- Le niveau de connaissance des produits/services financiers par les populations cibles est amélioré.

Objectif 1.3 : Assurer la protection des membres/clients des Prestataires de Services Financiers (PSF)

La protection des membres/clients contre les éventuels abus des prestataires de services financiers permet de les crédibiliser et de réduire les facteurs d'exclusion liés à la perte de confiance. Il y a lieu que les clients puissent faire un choix en toute connaissance de cause et défendre leurs intérêts lorsqu'ils sont menacés.

Axe 2 : Offre diversifiée des produits adaptés aux clients et favorable à l'inclusion financière

L'accès des populations cibles aux services financiers ne peut se faire durablement sans une offre adaptée proposée par des canaux de distribution pérennes.

Il est urgent de développer des points de service de proximité pour répondre à la demande des populations rurales.

La réussite d'une stratégie de finance inclusive passe par le renforcement, la diversification et l'extension de l'offre de produits/services financiers adaptés. Cette offre s'appuie non seulement sur le secteur de la Micro finance, mais aussi sur une diversité de fournisseurs et de nouveaux acteurs. Cet axe stratégique est soutenu par deux objectifs spécifiques.

Objectif 2.1 : Développer une offre adaptée de services financiers et non financiers prenant en compte la spécificité du genre, les réalités socioculturelles et la répartition inégale de services financiers, notamment au profit des localités rurales.

Résultat attendu 2.1 :

- Une offre diversifiée et adaptée de services financiers et non financiers dans un secteur financier assaini est disponible.

Objectif 2.2 : Accompagner et inciter les prestataires de services financiers à entreprendre des actions d'innovation favorables à l'inclusion financière.

Aujourd'hui, les services financiers numériques ont révolutionné l'environnement financier. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services financiers innovants améliorent davantage l'accès des populations exclues aux services financiers. Il est alors essentiel de mettre l'accent sur l'innovation financière et le développement de synergies pour offrir des services financiers adaptés.

Résultats attendus 2.2 :

- Les capacités techniques des prestataires de services financiers sont renforcées en matière d'innovation dans les services financiers numériques.
- Les produits et services financiers sont adaptés à la clientèle cible et répondent aux besoins spécifiques des jeunes, des PME, des femmes et des populations rurales.

Axe 3 : Accès des Prestataires de Services Financiers aux ressources longues

Les capacités techniques de mobilisation des ressources des systèmes financiers décentralisés sont très limitées. En outre, les dépôts qu'ils reçoivent de leurs clients sont appelés à être immédiatement restitués aux déposants.

Dans le but d'assurer la viabilité des SFD, Il est important qu'un mécanisme soient définis pour que les systèmes financiers décentralisés puissent accéder aux ressources longues.

Objectif 3.1 : Faciliter aux Prestataires de Services Financiers (PSF) l'accès aux ressources longues.

Aujourd'hui, la stabilité financière des Prestataires de Services Financiers (Banques, SFD, Poste) est appelée à être renforcée par la mise en place d'un mécanisme d'approvisionnement de ces institutions en ressources longues.

Résultats attendus 3.1 :

- L'accès des PSF aux ressources longues est renforcé.

Axe 4 : Appui à la sécurisation des activités les plus risquées

Les populations cibles pour lesquelles la stratégie a été révisée concernent les jeunes, les femmes, les acteurs du monde rural et les Petites et Moyennes Entreprises.

Ces catégories de populations exercent pour l'essentiel des activités en l'absence de tout système de couverture des risques.

Il est impérieux de penser à des moyens de sécurisation des activités à risques, surtout celles qui sont soumises aux aléas climatiques.

Objectif 4.1 : Assurer les Systèmes Financiers Décentralisés aux financements des activités risquées.

La clientèle des SFD est en grande partie rurale, ne dispose d'aucune garantie à présenter pour bénéficier des crédits. Il est important que les populations vulnérables puissent être soutenues dans leur démarche d'accès au financement.

La capitalisation des expériences réalisées démontre également que le développement des services non financiers est nécessaire pour assurer un meilleur accès aux services financiers. Il s'agit des formations, des accompagnements en appuis et conseils des bénéficiaires.

Les domaines d'appui sont variés et comprendront la gestion opérationnelle, la gestion financière, la gouvernance, la gestion des performances sociales, le contrôle interne, la maîtrise du nouveau référentiel comptable (NRC) et surtout, l'application de la nouvelle loi avec un accent sur les instructions des autorités monétaires.

Résultat attendu 4.1 :

- Une gamme de produits d'assurance agricole a été développée
- Un fonds de calamité a été mis en place
- Des dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des jeunes et des femmes sont appuyés.

Axe 5 : Assainissement du secteur de la microfinance et renforcement des capacités des acteurs

Le secteur de la microfinance constitue un million essentiel dans la promotion de l'inclusion financière compte tenu de la couverture des SFD dans les zones où les populations sont exclues du système financier.

Objectif 5.1 : Assainir le secteur de la microfinance

Résultats attendus 5.1 :

- Le manuel définissant les modalités de redressement, de mise sous administration provisoire et de liquidation des SFD et des réseaux en difficultés a été élaboré;
- Le dispositif d'affiliation des SFD en réseau a été mis en place ;
- Le plan de consolidation du secteur de la microfinance a été élaboré

Objectif 5.2 : Renforcer les capacités d'intervention des SFD et des Associations Professionnelles du Secteur Financier pour une meilleure inclusion financière.

Il s'agit de renforcer les capacités des différents acteurs et parties prenantes du secteur (les prestataires de services techniques y compris certaines structures déconcentrées de l'Etat) dans leurs rôles respectifs. Les prestataires de services bénéficieront d'appuis techniques sous forme de formation, d'assistance technique ou d'appuis logistiques, sur la base d'une analyse des besoins et des résultats attendus.

Résultat attendu 5.2 :

- Les Associations Professionnelles et les SFD contribuent efficacement à l'inclusion financière des populations cibles à travers l'amélioration significative des prestations.

Axe 6 : Amélioration de l'environnement institutionnel et fiscal et la supervision des prestataires des services financiers
--

L'environnement est un cadre important dans le bon fonctionnement de tout secteur d'activité. Ceci est d'autant plus nécessaire pour l'inclusion financière qui connaît des évolutions et des innovations sans précédent, remettant radicalement en question les approches et modèles traditionnels d'intervention. Il est non seulement utile que le contexte réglementaire et institutionnel s'ajuste à l'évolution des défis de l'inclusion financière, mais que les mécanismes d'application de ces dispositions soient effectifs. Il s'agira d'assurer la mise en conformité des prestataires de services financiers aux nouvelles dispositions juridiques, notamment l'assainissement pour une meilleure crédibilisation du secteur financier. Cet axe stratégique comporte trois (3) objectifs spécifiques.

Objectif 6.1 : Appuyer l'actualisation du cadre juridique pour la prise en compte des nouveaux défis de l'accès des populations exclues aux services financiers.

En vue de rétablir une clarté de l'environnement économico-financier, il est nécessaire de faire une relecture du cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal qui rythme la vie de ces organisations sur la base des préoccupations soulevées par les acteurs. Cette relecture sera entreprise à travers la conduite d'une série d'études initiées autour des thèmes spécifiques pertinents pour l'inclusion financière au Niger, à savoir, la finance islamique, la finance rurale, le transfert d'argent, le Mobile Banking/Money, la micro-assurance, la fourniture de services financiers aux femmes, aux jeunes et aux populations vulnérables, les paiements électroniques. Le travail de relecture s'étendra également aux domaines fiscal et comptable dont certaines dispositions actuelles ne prennent pas en compte.

L'objectif de cette relecture est une adaptation des textes en vigueur en vue d'offrir aux prestataires de services financiers de masse un environnement plus adapté aux nouvelles réalités

de l'activité et permettant aux acteurs d'être plus inclusifs dans leurs prestations de services, en particulier de pouvoir servir les catégories typiquement exclues, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs informels, les populations pauvres, les acteurs ruraux.

Résultat attendu 6.1 :

- Le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal de la finance inclusive est réaménagé et/ou créé pour la prise en compte des innovations et le développement d'un secteur financier plus inclusif.

Objectif 6.2 : Assurer la cohérence de la SNFI avec les différentes politiques sectorielles et l'harmonisation des stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un accès organisé des populations cibles aux services financiers.

Le Gouvernement nigérien a initié au cours des dernières années des feuilles de route sectorielles ou transversales couvrant notamment les domaines de l'agriculture, du plan et du développement communautaire, de la promotion des femmes et de l'entrepreneuriat féminin, de la jeunesse et du développement de l'emploi jeune, du développement du secteur informel, du développement des PME, du développement de l'économie sociale. Etant donné que la stratégie de la finance inclusive concerne tous ces secteurs, il est nécessaire d'établir une cohérence entre la stratégie nationale de la finance inclusive et ces différentes politiques sectorielles dans le but de créer une synergie d'actions. De même, les interventions des PTF ne sont pas suffisamment coordonnées pour plus d'efficacité et de cohérence. L'idée est d'articuler la mise en œuvre de la SNFI avec celle des différentes politiques sectorielles, des stratégies encours de finalisation (la stratégie de la finance rurale initiée par le FIDA, la stratégie nationale du secteur financier, des orientations et interventions des autorités monétaires et les interventions des PTF).

Résultat attendu 6.2 :

- Les politiques et stratégies sectorielles, les orientations des autorités monétaires et les interventions des PTF sont cohérents par rapport aux objectifs fixés pour le développement de la finance inclusive.

Objectif 6.3 : Mettre en place un cadre fiscal et une infrastructure judiciaire favorable à l'inclusion financière.

Le réseau financier est quasiment absent dans certaines zones. La plupart des points de services financiers sont installés en centre urbain pour des raisons liées à l'enclavement (pas d'infrastructure routière, pas d'énergie, etc). L'amélioration du cadre fiscal et la mise en place des politiques favorables au profit des Prestataires de Services Financiers (PSF) vont favoriser davantage l'inclusion financière.

Dans le sens de créer les conditions idoines pour le développement des services financiers et de poser les bases d'une inclusion financière, une amélioration du cadre fiscal et une mise en place des politiques incitatives favorables s'imposent au niveau de la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière.

Résultat attendu 6.3 :

- Des mesures fiscales incitatives et une infrastructure judiciaire sont mises en place pour améliorer l'accès aux services financiers.

Objectif 6.4 : Renforcer les dispositifs de supervision, de surveillance, de contrôle et de régulation des SFD et autres prestataires des services financiers.

Résultats attendus 6.4 :

- Les dispositifs de surveillance, de contrôle et de régulation du secteur financier sont renforcés.
- Les responsables des SFD et autres prestataires des services financiers s'approprient et se sont mis à jour par rapport au cadre légal, réglementaire et fiscal.

IV. IMPACTS ATTENDUS

La SNFI étant alignée sur les Objectifs de Développement Durables (ODD), le PDES, l'Initiative «3N » et le DPG, les effets attendus sont ceux de ces documents de référence. Il s'agit, entre autres, de contribuer à : **(i)** l'accès aux services financiers ; **(ii)** l'amélioration de la sécurité financière des membres/clients des SFD ; **(iii)** l'augmentation des revenus des populations cibles par le développement des activités génératrices de revenus; **(iv)** l'amélioration des conditions de vie et la réduction du niveau de vulnérabilité des populations cibles ; **(v)** la création d'emploi ; **(vi)** la consolidation du tissu économique et du développement local.

La mise en œuvre de la stratégie contribuera à l'atteinte de ces effets attendus à travers la réalisation des performances de toutes les composantes du secteur de la finance inclusive à l'horizon 2023, comme stipulé dans le tableau ci-après :

Tableau N° 12 : Indicateurs de mesure de l'inclusion financière

Dimensions	Indicateurs	Définitions	Formules de calcul	Situation de référence en 2016	Cible en 2023
Accès	Taux de pénétration démographique des services financiers	Nbre de points de services pour 10 000 adultes	(Nbre total de points desservies/Population adulte) x 10 000	25	32
	Taux de pénétration géographique des services financiers	Nbre de points de services pour 1000 km ²	(Nbre total de points desservies/Superficie totale) x 1000	18	20
Utilisation	Taux de Bancarisation Strict (TBS)	% de la population adulte détenant un compte dans les banques, la Poste, Trésor, Caisse d'Epargne	(Nbre total des personnes physiques titulaires de comptes dans les banques, Poste / Population adulte) x 100	6,3%	8,4%
	Taux d'Accès à la Microfinance (TAMF)	% de la population adulte détenant un compte dans les SFD y compris les membres des groupements	(Nbre total des personnes physiques titulaires de comptes dans les SFD y compris les membres des groupements/ Population adulte) x 100	10,34%	16,1%
	Taux de Bancarisation Elargi (TBE)	% de la population adulte détenant un compte dans les banques, la Poste, Caisse d'Epargne ou un compte dans les SFD	TBS + TAMF	16,64%	24,5%
	Taux d'Accès à la Monnaie Electronique (TAME)	% d'adultes titulaires de comptes de monnaie électronique auprès des EME, des banques ou SFD émettrices de	(Nbre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique auprès des EME, des banques ou SFD émettrices de monnaie	6,37%	13,8%

		monnaie électronique	électronique / Population Totale) x 100		
	Taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF)	% de la population adulte détenant, soit un compte de dépôt et/ou de crédit dans les établissements de crédit ou les SFD, soit un compte de monnaie électronique	TBE +TAME	23,01%	38,3%
Accessibilité-Prix	Taux d'intérêt nominal des dépôts	Rémunération moyenne des dépôts des épargnants par les banques	Moyenne pondérée des taux d'intérêt créditeurs appliqués par les banques	5,77%	5,90%
	Taux d'intérêt nominal des crédits	Cout moyen des crédits accordés par les banques à la clientèle	Moyenne pondérée des taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques	10,00%	9,00%

Par ailleurs, pour les besoins d'une meilleure connaissance de l'évolution des services financiers via la téléphonie mobile, il est prévu de suivre les indicateurs de mesure ci-après :

Tableau N°13 : Indicateurs de mesure liés aux services financiers via la téléphonie mobile

Dimension	Indicateurs	Définitions	Formules de calcul	Situation de référence en 2016	Cible en 2023
Utilisation	Taux d'activités des utilisateurs de services financiers via la téléphonie mobile	% des clients actifs	(Nombre de clients actifs / nombre total de clients) x 100	13,26%	30%
	Taux d'activités des distributeurs de services financiers via la téléphonie mobile	% des points de services actifs	(Nombre points de services actifs / nombre total de points de services) x 100	46,00%	53%

V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'inclusion financière impliquera une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats. Les principales parties prenantes identifiées sont : l'Administration Publique (dont l'EPF qu'est le FISAN), l'Assemblée Nationale et les Collectivités Territoriales (Communes et Régions), les Services Financiers Décentralisés, le Secrétariat Exécutif de la SNFI, le Fonds de Développement d'Inclusion Financière, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Organisations des Producteurs, les Partenaires Techniques et Financiers, les Institutions Régionales de Coopération.

5.1. L'Administration Publique

Les rôles assignés à l'administration sont la détermination des orientations nationales, l'impulsion politique, l'adoption des normes et réglementation, la planification des activités, la recherche de financement, la mise en œuvre des opérations, la supervision, le contrôle, la formation, la recherche et l'appui/ conseil.

- **Présidence de la République et Primature** : ces institutions vont définir les orientations et apporter l'impulsion et le soutien politique nécessaire à l'atteinte des objectifs de la SNFI.
- **Ministère des Finances** : Porteur de la stratégie.
- **Ministères de soutien** : Ministère du Plan, Ministère en charge des Affaires Etrangères : ils ont pour rôle de mobiliser aux plans externe et interne les financements nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI. Ils seront membres du Comité de pilotage.
- **Ministères sectoriels et services techniques déconcentrés** : Ils vont contribuer à la mobilisation des financements et veiller sur la conformité de la réglementation dans l'exécution des activités, le suivi et la supervision des activités des prestataires des services (opérateurs privés, ONG/AD, OSC et OP) ainsi que de l'exécution des activités qui relèvent de leurs compétences.
- **Direction Générale du FISAN** : chargée d'assurer le financement rural notamment au niveau agricole.
- **Organismes internationaux et régionaux** : BCEAO, UEMOA, CEDEAO, BOAD. Ils jouent un rôle dans le renforcement des capacités des acteurs en suivi et évaluation ainsi que dans le conseil à la prise de décision politique et technique au niveau des différentes actions de la stratégie. Ils sont identifiés comme facilitateurs (plaidoyer ou partenaires de soutien), bailleurs de fonds et agences de mobilisation de financement de la SNFI. Elles peuvent aussi intervenir dans la mise en cohérence des politiques et la mise en place des mécanismes régionaux de financement.
- **Institutions spécialisées de recherche et de formation : Universités, Instituts et Ecoles.** Elles jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI.

5.2. Assemblée Nationale et autre organe national de représentation

Elle aura à adopter les lois qui créent l'environnement favorable à l'atteinte des objectifs de la SNFI. Les élus nationaux seront mis à contribution dans le cadre de la mobilisation sociale en vue de la mise en œuvre de la SNFI. Elle aura aussi à faire le plaidoyer au niveau international pour la mobilisation des ressources.

5.3. Collectivités Territoriales (régions, départements et communes)

Le niveau communal est identifié comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités de la SNFI. Les Conseils communaux et régionaux assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements prévus au niveau communal. Les Collectivités territoriales contribuent à la mobilisation sociale et au financement de la SNFI.

5.4. Secrétariat Exécutif de la Finance Inclusive

Cette structure aura en charge la coordination, la planification, la réalisation des études techniques, économiques et financières, la mobilisation des financements, la mobilisation des acteurs (publics, privés et PTF) pour la mise en œuvre de la SNFI ainsi que le suivi et évaluation.

5.5. Fonds de Développement de l’Inclusion Financière

Le Fonds de Développement de l’Inclusion Financière (FDIF) constitue le bras financier de la stratégie. Il a pour mission de favoriser l’accès au crédit au profit des populations exclues des services financiers, surtout les plus vulnérables, par le renforcement des capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers (PSF) que sont notamment les SFD, les banques, les compagnies d’assurances, les opérateurs de transfert dont ceux de la téléphonie mobile.

Ce Fonds interviendra essentiellement à travers des appuis institutionnels pour l’organisation de la demande et la professionnalisation des SFD, des mécanismes de sécurisation de financement des activités plus risquées et de facilitation pour le refinancement des SFD, le financement des activités de recherches-actions et éventuellement pour l’appui à apporter aux structures de micro finance en difficultés.

Une étude d’opportunité et de faisabilité prenant en compte les différents fonds existants tels que le Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), les fonds recommandés par la BCEAO (fonds de sécurité au sein des institutions mutualistes ou coopératives d’épargne et de crédit, du fonds de garantie des dépôts, du fonds de caution mutuelle, du fonds des calamités, du fonds national d’appui pour le financement des administrations provisoires/liquidations) sera réalisée pour définir les conditions de leur complémentarité et d’intervention des partenaires en vue d’éviter des chevauchements.

5.6. Services Financiers Décentralisés

Les SFD sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre de la SNFI. Ils bénéficieront avec leur organisation de l’appui/accompagnement en matière de conseil technique et de facilité d’accès au financement bancaire. Ils participent au dialogue sur la mise en œuvre de la SNFI. Ils sont porteurs d’initiatives en matière de renforcement de leur capacité. Ils seront des instruments d’identification et de planification des interventions de la SNFI. Les SFD représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l’élaboration et l’exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue, à la concertation, au financement, au suivi et à l’évaluation de la SNFI.

5.7. Organisations des Producteurs (OP)

En tant qu’acteurs majeurs, les OP participent au dialogue sur la mise en œuvre de la stratégie. Elles sont porteuses d’initiatives en matière d’investissement. Les OP porteront des projets économiques en faveur de leurs membres notamment, les dispositifs d’appui à la production. Les producteurs et leurs organisations sont à la fois bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs

financiers et/ou prestataires de services. A ce titre, ils seront des instruments d'identification et de planification des interventions de la SNFI.

Les OP représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l'élaboration et l'exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue et à la concertation ainsi qu'au financement, au suivi et à l'évaluation de SNFI. La participation financière des OP prendra la forme et la nature qui sont adaptées à leurs propres capacités. En somme, les OP participeront à la mobilisation sociale et financière.

5.8. Acteurs du Secteur Privé

Le secteur privé aura à intervenir dans la définition des orientations, l'élaboration des programmes, l'exécution en tant que prestataires ou bénéficiaires. Il doit contribuer au financement de la SNFI selon un mécanisme flexible et favorable à son autopromotion dans l'esprit de la promotion d'un partenariat public-privé. Les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

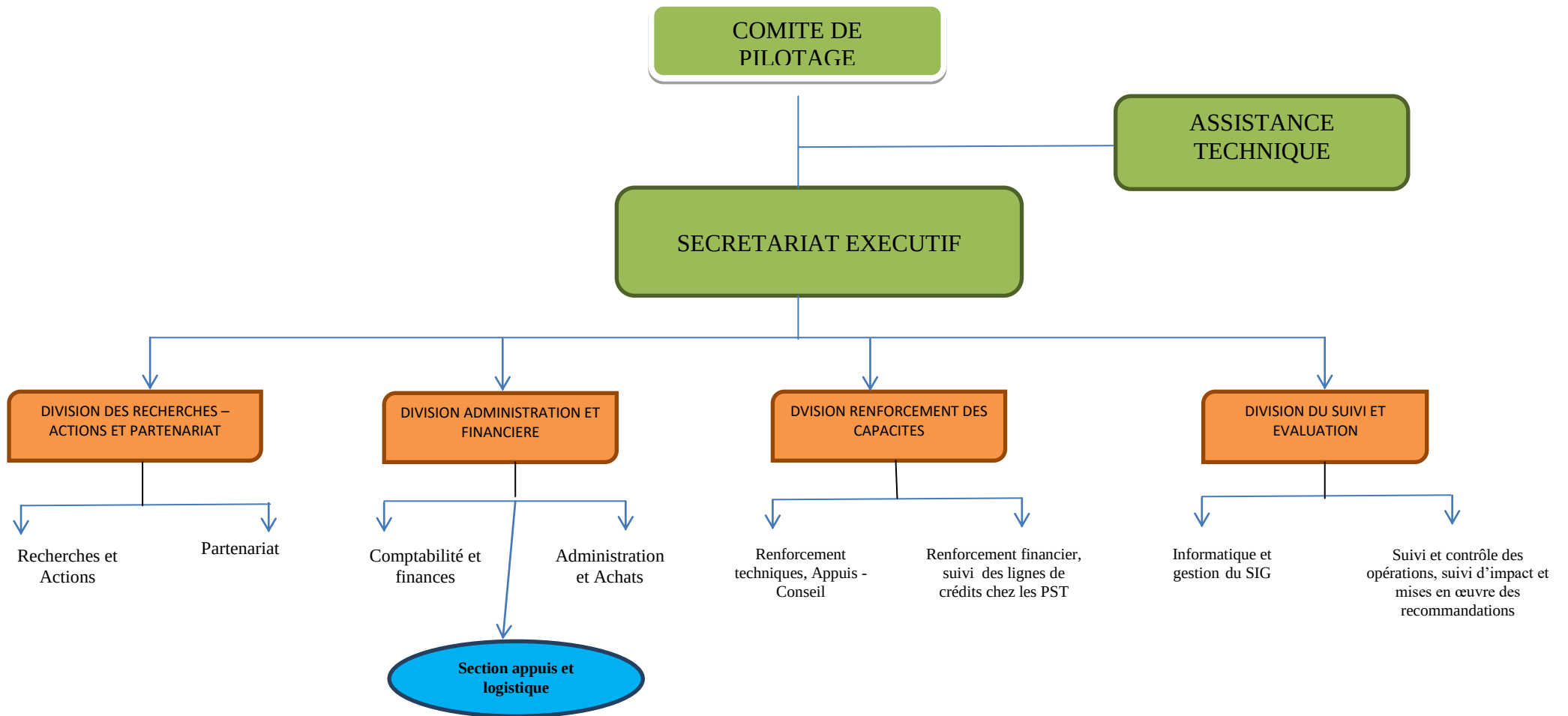
5.9. Organisations de la Société Civile

Elles vont contribuer à la définition des politiques et programmes, à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en œuvre de la SNFI en tant que prestataires de services. Il est à noter également que les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

5.10. Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF (UE, AFD, USAID, Lux-Development, Banque Mondiale, PNUD, BEI, BAD, BID, ACDI, ...etc) sont des acteurs majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SNFI. Ils participent à la concertation, à la supervision des interventions et à l'évaluation des résultats de la stratégie. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer en faveur de la SNFI ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils seront sollicités sur la base d'une démarche concertée et coordonnée avec pour le financement complémentaire de la SNFI. Ils sont représentés au Comité de pilotage.

VI. MISE EN ŒUVRE DE LA SNFI



Les organes de mise en œuvre de la Stratégie sont :

Le Comité de pilotage : Il est l'organe décisionnel et d'orientation de la SNFI. Il est placé sous la présidence du Ministre des Finances ou son représentant. Il se réunit une fois par trimestre et est chargé du suivi du Plan d'Actions de la SNFI, de proposer les mesures d'adaptation et de réajustement nécessaires au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Le Comité de Pilotage est composé des membres des structures suivantes: Ministère en charge des finances (2), Présidence (1), Primature (1), Ministère en charge de l'agriculture (1), Ministère en charge du plan (1), Ministère en charge du développement communautaire (1), Ministère en charge de l'élevage (1), Ministère en charge de la promotion de la femme (1), Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi (1), Ministère de la Justice (1), Ministère du Commerce (1), Ministère de l'Industrie, l'Unité de suivi du PDES, Haut-commissariat à « I3N » (1), la Direction Générale du FISAN (1), BCEAO (1), ARSM (1), ARTP (1), APSFD (2), APB-EF (1), Association professionnelle des assureurs (1), les PTF (représenté par leur Chef de File pour la Micro finance), les représentants des clients/membres (2).

Le Secrétariat Exécutif : il est l'organe exécutif qui assure la mise en œuvre et le suivi de la SNFI, l'évaluation des performances des projets/programmes issus de la SNFI, la coordination des interventions des différents acteurs de la stratégie et apporte son appui à la réflexion générale sur le secteur financier. Il assure la cohérence et la conformité des projets et programmes associés à la SNFI et leur orientation sur les pratiques optimales. Il met en place un système de concertation avec les autres partenaires et réalise sa mission en s'appuyant sur des ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant. Il est doté d'un système d'organisation et d'outils de gestion efficaces pour l'atteinte des résultats attendus de la SNFI.

Le Secrétariat Exécutif est assisté d'un Conseiller Technique Permanent recruté par un appel à candidature international.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNFI, compte tenu des expériences de l'Union Européenne, de l'UNCDF et de l'AFD dans l'assistance technique en matière des stratégies de finance inclusive, le Ministère en charge des Finances va solliciter leur appui pour la mise en place des procédures, la formulation des programmes/projets etc...

Du point de vue organisationnel, le Secrétariat Exécutif est composé de quatre (04) Divisions sectorielles.

Ces Divisions Sectorielles ont en charge les activités de (1) promotion, de recherche, d'actions, et de partenariat, (2) de la gestion comptable et financière, (3) d'assistance technique et financière et (4) de suivi-évaluation et contrôle des activités de la SNFI.

- **Division des Recherches-Actions et Partenariat :** elle a pour rôle la promotion du secteur par la mise en œuvre des activités prévues par la SNFI (2019-2023) et de cibler les partenaires techniques et financiers du secteur inclusif afin de gérer les relations de partenariat et les orienter vers la mise en œuvre de la stratégie, seul cadre pour le développement de la finance inclusive. Elle a également pour rôle de recenser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et d'initier des activités de recherche-actions.

- **Division administrative et financière** : elle aura pour rôle la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI, la gestion comptable, administrative et financière de toutes les unités de l'agence en assurant la gestion des ressources humaines et matérielles. Elle a la lourde tâche de veiller au bon fonctionnement des ressources et au suivi des lignes de crédits logées dans les différentes structures financières (SFD, Banques et Etablissement Financiers) à travers un manuel de procédures adapté....
- **Division de renforcement des capacités techniques et financières** : Elle aura en charge l'appréciation des demandes de toutes les structures de la finance inclusive dans le cadre de leur développement. Elle peut conduire des évaluations spécifiques prévues par la stratégie avant la mise en œuvre des activités. Elle a en charge l'accompagnement des PSF, des PST et des bénéficiaires dans la formation, l'élaboration et la mise en place des outils de gouvernance et de gestion prévues par la SNFI.
- **Division du suivi-évaluation et du contrôle** : Elle gère le système d'information de gestion, met à jour toutes les bases de données prévues par la SNFI en vue du suivi de l'impact des interventions du Secrétariat Exécutif et de l'évolution du secteur de la finance inclusive. Elle met à la disposition des acteurs des informations nécessaires au bon suivi du secteur sur la base des indicateurs prévus par la SNFI, la Loi et les parties prenantes.

VII. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SNFI s'appuiera sur les principes suivants :

- Accorder les financements aux diverses institutions sur la base de plans d'affaires/développement et de contrats de performance, afin de les responsabiliser et de leur permettre d'avoir une vision exhaustive et à moyen terme de leurs efforts de développement ;
- Veiller à ce que tous les financements sous forme de crédits soient octroyés par le canal des prestataires de services financiers en règle avec les dispositions légales ;
- S'appuyer sur les potentialités nationales tant au niveau des appuis techniques que des appuis financiers ;
- Respecter les mandats des différents partenaires ;
- Développer la synergie entre les différents intervenants ;
- Effectuer des économies d'échelle par une mise en commun des efforts pour appuyer le secteur de la finance inclusive.

VIII. OPÉRATIONNALISATION DE LA SNFI

Elle sera faite à travers les étapes suivantes :

- La tenue de l'atelier de validation de la SNFI révisée ;
- L'adoption de la stratégie révisée et de son plan d'actions par le Gouvernement ;
- L'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds de la SNFI,
- Le financement et l'exécution du plan d'actions
- La mise en place des organes et l'élaboration des manuels d'opérations appropriés,
- La validation du budget y afférant, par le comité de pilotage ;

IX. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le Gouvernement du Niger assurera un suivi technique du plan d'actions à l'occasion des réunions du Comité de Pilotage ou à travers des missions/visites de terrain dudit Comité.

Le Secrétariat Exécutif produira des rapports semestriels qui seront transmis au Ministre en charge des Finances et aux autres partenaires financiers après leur validation par le Comité de Pilotage. La validation par le Comité de Pilotage implique un examen approfondi portant entre autres sur : (i) les activités réalisées, (ii) les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel, (iii) les investissements réalisés, (iv) le niveau d'atteinte des indicateurs de mesure d'inclusion financière.

Le plan d'actions de la stratégie fera l'objet de deux évaluations externes approfondies: (i) une évaluation à mi-parcours en 2021 et une évaluation finale en 2023 pour apprécier la performance globale de la stratégie et les résultats atteints par rapport aux objectifs initiaux. Le principe de l'évaluation conjointe sera appliqué, à savoir :

- Une revue annuelle initiée par le Comité de pilotage et toutes les parties prenantes ;
- Une revue à mi-parcours et une évaluation finale par le Comité de pilotage et les parties prenantes.

X. BUDGET

Les hypothèses qui ont servi à l'élaboration du budget prévisionnel de la SNFI sont les suivantes :

- La totalité des banques et SFD ont besoin d'accéder aux ressources longues ;
- Plus de la moitié de la population à l'âge de travailler est rurale, en conséquence a besoin d'être éduquée et protégée financièrement ;
- Les jeunes, les femmes et le monde rural ne disposent pas de garanties à placer auprès des banques et des SFD en vue de bénéficier de leur financement.

Postes	MONTANT EN F CFA						
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Axe stratégique 1	500 000 000	500 000 000	3 270 000 000	500 000 000	500 000 000	5 270 000 000	13%
Axe stratégique 2	380 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	200 000 000	1 330 000 000	3%
Axe stratégique 3	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	25 000 000 000	62%
Axe stratégique 4	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	6 000 000 000	15%
Axe stratégique 5	255 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	1 275 000 000	3%
Axe stratégique 6	100 000 000	175 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	875 000 000	2%
Exécution, Suivi, et Evaluation	200 000 000	100 000 000	150 000 000	100 000 000	200 000 000	750 000 000	2%
Total	7 635 000 000	7 480 000 000	10 325 000 000	7 505 000 000	7 555 000 000	40 500 000 000	100%
%	19%	18%	25%	19%	19%	100%	

Le budget prévisionnel de mise en œuvre du plan d'actions de la SNFI est estimé à quarante milliards cinq cent millions **(40 500 000 000) de francs CFA.**

Les sources de financement identifiées à ce stade sont : (i) le Budget de l'Etat ; (ii) les structures et projets publics qui interviennent dans le financement et le refinancement des SFD ; (iii) les conventions de coopération avec les agences du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM) ; (iv) les conventions de prêts ou de subventions avec l'Agence Française de Développement (AFD), à travers notamment sa filiale PROPARCO; (v) les conventions de prêts ou des subventions avec l'Union Européenne ; (vi) les conventions de prêts avec le Fonds international de Développement Agricole (FIDA) ; (vii) les conventions de prêts avec la Banque Africaine de Développement (BAD) ; (viii) les conventions de prêts avec la Banque Mondiale ; (ix) les conventions de prêts avec la Banque Islamique de Développement (BID), (x) les conventions de coopération avec l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) ; (xi) les conventions d'appuis avec les Coopérations Danoise, Belge, Allemande et Luxembourgeoise ..etc.

En vue d'assurer un meilleur succès dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (2019-2023), il est attendu de l'Etat une contribution au moins de 50 % du budget, soit environs quatre (4) milliards de francs de subvention par an.

XI. RISQUES

Les principaux risques dans l'atteinte des résultats attendus de la SNFI sont d'ordre sécuritaire, climatique, économique et/ou financier, physique, environnemental, technique et social.

- **Risque sécuritaire** : avec la situation qui sévit dans les pays voisins en particulier la Lybie, le Mali et le Nord Nigeria, les pays sahéliens dont le Niger peuvent être le théâtre de menaces sécuritaires diverses. Ces menaces pourraient anéantir tout effort d'investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour développer la zone sahélo-saharienne à travers des investissements au niveau des communes et assurer une distribution équitable des revenus d'exploitation minière au profit des Communautés locales.
- **Risque climatique** : Pays sahélien, le Niger reste soumis aux aléas climatiques notamment, les sécheresses, les invasions acridiennes, les inondations, etc. qui, malgré les dispositions prises dans le cadre de la SNFI sont à craindre. En effet, les répercussions du changement climatique font que leur occurrence est très élevée.
- **Risques physiques** : Le vol et l'incendie peuvent compromettre l'existence et la durabilité du SE de la SNFI et FDIF. C'est pour ces raisons que des mesures de prudence doivent être prévues au niveau des procédures de gestion qui veilleront à insister sur le fait que les ressources financières de ces structures soient déposées dans des comptes bancaires et que les transactions financières soient faites uniquement entre leurs comptes et les comptes des bénéficiaires. De même, les documents de gestion de ces structures doivent être disponibles en plusieurs exemplaires en « version Hard » et « Soft » et détenus par plusieurs personnes à des endroits différents.
- **Risques environnementaux** : Il est possible que certains bénéficiaires utilisent des crédits pour développer certaines activités ayant des effets négatifs sur l'environnement. C'est pour cela que le Secrétariat Exécutif de la SNFI et le FDIF devront prendre des dispositions en excluant de l'accès au financement des porteurs de projets peu favorables au développement durable. De même, les projets, qui ont un réel impact positif sur le développement durable, seront encouragés et financés.
- **Risques techniques** : La faible maîtrise technique de certaines parties prenantes pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats attendus. Il est alors important de mettre l'accent sur le renforcement de leurs capacités et sur leur sensibilisation.

XII. PLAN D' ACTIONS DE LA SNFI REVISEE 2019-2023

La Stratégie Nationale de Finance Inclusive révisée (SNFI) 2019-2023 est assortie d'un plan d'actions. Au regard des axes et objectifs retenus dans cette stratégie, les actions à mettre en œuvre ont été déclinées dans un plan d'actions qui constitue la feuille de route pour son implémentation.

Cette dernière est articulée autour de six (6) axes stratégiques qui se déclinent en une série de treize (13) objectifs spécifiques et trente-neuf (39) actions. Le budget prévisionnel de sa mise en œuvre est évalué à quarante milliards cinq cent millions (40 500 000 000) de francs CFA.

Plan d'actions de la SNFI révisé (2019-2023)

OBJECTIFS	ACTIONS	RESULTATS ATENDUS	ECHEANCE	INDICATEURS DE MESURE	STRUCTURES RESPONSABLES	AUTRES INTERVENANTS
AXE 1 : Structuration de la demande, éducation financière et protection des membres et clients des prestataires de services financiers						
Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance et la structuration de la demande en produits et services financiers	Action 1.1.1 : Réaliser une étude sur l'identification des besoins des populations cibles en services financiers	Les besoins financiers des populations cibles, particulièrement ceux des couches financièrement exclues, sont identifiés de manière permanente et mis à jour régulièrement	2019	Rapport d'étude élaboré et validé	Secrétariat Exécutif SNFI	Ministère des Finances, ARSM, APSFD, APBEF, BCEAO
	Action 1.1.2 : Mettre en place un système national d'identification unique de la clientèle		2021	Un système national d'identification des clients est opérationnel	Ministères de l'Intérieur et des Finances	ARSM, APSFD, APBEF, BCEAO
	Action 1.1.3 : Constituer et mettre à jour une base de données des indicateurs de l'inclusion financière		2020-2023	Base de données de suivi des indicateurs et constituée et les données sont mis à jour	Secrétariat Exécutif SNFI	Ministère des Finances, ARSM, APSFD, APBEF, BCEAO
Objectif 1.2 : Promouvoir l'éducation financière des populations	Action 1.2.1 : Organiser des campagnes de communication et d'information des populations sur la diversité des services financiers	Le niveau de connaissance des produits/services financiers par les populations cibles est amélioré	2019-2023	Nombre de campagnes de communication et d'information réalisées	Secrétariat Exécutif SNFI	Ministère des Finances (MF), Ministères techniques concernés, APSFD, APBEF, BCEAO, Banques, SFD
	Action 1.2.2 : Développer des outils innovants d'éducation financière à l'endroit des groupes de femmes, des jeunes et des agropasteurs		2020-2021	Nombre et types d'outils développés	Secrétariat Exécutif SNFI	MF, APSFD, APBEF, BCEAO, ANSI, Banques, SFD, Opérateurs de téléphonie mobile
	Action 1.2.3 : Traduire les supports d'éducation financière en langues locales		2021-2023	Nombre de supports traduits en langues locales	Secrétariat Exécutif SNFI	Ministère des Finances, APSFD, APBEF, BCEAO
	Action 1.2.4 : Elaborer des modules d'éducation financière pour les programmes scolaires et universitaires		2021-2023	Nombre de modules d'éducation financière élaborés	Secrétariat Exécutif SNFI	MF, Ministères techniques concernés, APSFD, APBEF, BCEAO,
	Action 1.2.5 : Promouvoir un périodique d'information sur la finance inclusive, valorisant l'offre de services à un plus grand		2020-2023	Nombre de périodiques d'information élaboré et distribué	Secrétariat Exécutif SNFI	MF, APSFD, APBEF, BCEAO, SFD, Banques, compagnie d'assurance, ANSI

	nombre de personnes, et assurer sa diffusion auprès de tous les acteurs impliqués dans l'offre de services financiers					
Objectif 1.3 : Assurer la protection des membres/ clients des prestataires de services financiers	Action 1.3.1: Renforcer les capacités techniques des SFD afin qu'ils adhèrent à la Smart Campaign pour une meilleure protection des clients	Les capacités techniques des gérant et dirigeants des SFD ont été renforcées en matière de protection des clients.	2020-2022	Nombre de SFD adhérent à la Smart Campaign	Secrétariat Exécutif de la SNFI	ARSM, BCEAO, APSFD, APBEF, SFD, Banques,
	Action 1.3.2 : Mettre en place un mécanisme de publication de l'information pour un choix averti du consommateur en matière des services financiers	Les clients sont suffisamment informés de sorte à opérer leurs choix en matière des services financiers en toute conséquence	2020-2023	Les associations professionnelles publient les conditions d'offre services financiers	Secrétariat Exécutif de la SNFI (SE SNFI)	MF, Association des Consommateurs des Services Financiers (ACSF), APSFD, APBEF, SFD, Banques
	Action 1.3.3 : Créer un Observatoire de qualité des services financiers	Un Observatoire de qualité des services financiers est mis en place	2019-2020	Acte ou décision portant création de l'observatoire de qualité	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, ARSM, APSFD, APBEF, ACSF
AXE 2 : Offre diversifiée des produits adaptés aux clients et favorables à l'inclusion financière						
Objectif 2.1 : Développer une offre adaptée de services financiers et non financiers prenant en compte la spécificité du genre, les réalités socioculturelles et la répartition inégale des services financiers, notamment au profit des localités rurales	Action 2.1.1: Promouvoir la finance islamique et concevoir des produits adaptés aux besoins des bénéficiaires	Une offre diversifiée et adaptée de services financiers et non financiers dans un secteur financier assaini est disponible	2019-2023	-Nombre d'institutions financières disposant de fenêtre islamique -Type de produits islamiques proposés	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, APBEF, APSFD, Banques, SFD, compagnies d'assurance, FISAN
	Action 2.1.2 : Concevoir et développer des produits d'épargne et de crédit destinés au mobile		2019-2023	-Nombre de produits d'épargne et de crédit développé -Nombre d'institutions financières utilisant ces produits	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, APBEF, APSFD, Banques, SFD, OTM, ANSI, ARTP
	Action 2.1.3: Développer des nouveaux produits innovants adaptés aux besoins des producteurs agro sylvo- pastoraux		2019-2023	Nombre de produits développés à l'endroit des producteurs ruraux	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, APBEF, APSFD, Banques, SFD, compagnies d'assurance, FISAN
	Action 2.1.4: Concevoir des projets mettant en relation les banques,		2019-2023	Nombre de projets créés et déployés	Secrétariat	MF, BCEAO, ANSI, ARSM,

	les SFD, les Compagnies d'Assurance, les OTM et la Poste en vue de déployer une offre de services innovants de qualité				Exécutif de la SNFI	APSF, APBEF, FISAN, Banques, SFD
Objectif 2.2: Accompagner et inciter les Prestataires de Services Financiers (PSF) à entreprendre des actions d'innovation favorables à l'inclusion financière	Action 2.2.1 : Accompagner les PSF (SFD, Poste,...) à entrer sur le marché de la finance digitale	les capacités techniques des prestataires de services financiers sont renforcées en matière d'innovation dans les services financiers numériques	2019-2023	Nombre de PSF entrés sur le marché de la finance digitale	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, ANSI, ARSM, APSFD, APBEF, BCEAO
	Action 2.2.2 : Organiser annuellement une Journée Nationale d'innovation en matière de la finance numérique au profit des PSF		2019-2023	Nombre de journées organisées	Secrétariat Exécutif de la SNFI (SE SNFI)	MF, APSFD, APBEF, BCEAO, Banques, SFD, Compagnies d'assurance, ANSI
	Action 2.2.3 : Mettre en place un mécanisme d'appels à propositions à l'innovation financière visant à résoudre les défis spécifiques d'inclusion financière	les produits et services financiers adaptés et répondant aux besoins spécifiques des jeunes, des PME, des femmes et des populations rurales sont disponibles	2020-2023	Nombre de proposition de projets d'innovation financière reçus et validés	ANSI	MF, SE SNFI, APSFD, APBEF, BCEAO, Banques, SFD, Compagnies d'assurance
AXE 3 : Accès des Prestataires des Services Financiers (PSF) aux ressources longues						
Objectif 3.1 : Faciliter aux PSF l'accès aux ressources longues	Action 3.1.1 : Créer et institutionnaliser un fonds pour la promotion de l'inclusion financière et la finance rurale	L'accès des PSF aux ressources longues est renforcé	2019-2023	Acte ou décision créant le fonds	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, Ministères techniques concernés,, FISAN, Projets et programmes de développement
AXE 4 : Appui à la sécurisation des financements des activités les plus risquées						
Objectif 4.1 : Assurer les SFD au financement des activités risquées	Action 4.1.1 : Développer des produits d'assurance agricole	Une gamme des produits d'assurance agricole a été développée	2019-2023	% de sociétés d'assurance couvrant le risque lié à l'assurance agricole	Ministère des Finances	DGI, BCEAO, Compagnies d'assurance, SE SNFI,
	Action 4.1.2 : Créer un fonds de calamité et de garantie pour soutenir les activités à risque	Le fonds de calamité a été mis en place	2019-2023	Acte ou décision créant le fonds de calamité	Ministère des Finances	FISAN, ARSM
	Action 4.1.3 : Appuyer les dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des groupements de femmes et de jeunes pour la promotion de l'entrepreneuriat et des AGR	Les dispositifs d'encadrement des jeunes et des femmes sont appuyés	2019-2023	Nombre de structures d'encadrements appuyés	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, Ministères techniques concernés, Projet et programmes

AXE 5 : Assainissement du secteur de la microfinance et renforcement des capacités des acteurs						
Objectif 5.1 : Assainir le secteur de la micro finance	Action 5.1.1 : Elaborer un manuel définissant les modalités de redressement, de mise sous administration provisoire, de sécurisation des dépôts et de déclaration de faillite des SFD, un code de déontologie des SFD	les manuels définissant les modalités de redressement, de mise sous administration provisoire et de liquidation des SFD et des réseaux en difficultés ont été élaborés	2019-2023	Nombre de manuels élaborés	ARSM	BCEAO, MF, SE SNFI
	Action 5.1.2 : Elaborer un manuel définissant les mesures de redressement / liquidation des SFD et des réseaux en difficultés		2019-2023	Nombre de manuels élaborés	ARSM	BCEAO, MF, SE SNFI
	Action 5.1.3 : Mettre en place un dispositif d'affiliation des SFD en réseaux	Le dispositif d'affiliation des SFD en réseaux a été mis en place	2019-2023	Acte ou décision pris dans le cadre d'affiliation des SFD	ARSM	BCEAO, MF, SE SNFI
	Action 5.1.4 : Elaborer un plan d'évaluation et de consolidation du secteur de la microfinance	Le plan de consolidation du secteur a été élaboré	2019-2023	- Nombre des SFD évalués - Document de consolidation du secteur de la microfinance	ARSM	BCEAO, MF, SE SNFI
Objectif 5.2 : Renforcer les capacités d'intervention des SFD et des Associations Professionnelles du secteur financier pour une meilleure inclusion financière	Action 5.2.1 : Renforcer les capacités d'intervention des Associations Professionnelles	Les Associations professionnelles du secteur financier et les SFD contribuent efficacement à l'inclusion financière des populations cibles à travers l'amélioration significative des prestations	2019-2023	Nombre de formation et d'assistance technique organisé au profit des Associations Professionnelles	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, ARSM,
	Action 5.2.2 : Assurer un soutien approprié aux SFD et autres PSF (Poste,...) intervenant dans le secteur de la finance inclusive sur la base des besoins identifiés		2019-2023	% des SFD et autres PSF ayant reçu des appuis dans la promotion de l'inclusion financière	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, ARSM, SFD, Banques
	Action 5.2.3 : Créer et rendre fonctionnel un cadre de concertation regroupant les différentes associations professionnelles du secteur financier (APSPD, APB-EF, Association professionnelle des		2019-2023	Nombre de réunions tenues par le cadre de concertation	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, BCEAO, APBEF, APSFD, Association des assureurs, ONECCA

	assureurs etc.)					
	Action 5.2.4 : Encourager les SFD et les autres PSF à leur auto-évaluation, à l'évaluation périodiquement externe, au rating et au reporting sur leurs performances financières et sociales sur le Mix Market		2019-2023	% des SFD et autres PSF ayant reçu des appuis dans la promotion de l'inclusion financière	Secrétariat Exécutif de la SNFI	BCEAO, ARSM, SFD
Axe 6 : Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal et la supervision des SFD et autres Prestataires de Services Financiers						
Objectif 6.1 : Appuyer l'actualisation du cadre juridique pour la prise en compte des nouveaux défis de l'accès des populations exclues aux services financiers	Action 6.1.1 : Renforcer le dispositif de suivi des SFD en difficulté	Le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal de la finance inclusive est réaménagé et/ou créé pour la prise en compte des innovations et le développement d'un secteur financier plus inclusif	2019-2023	% des SFD en difficulté	ARSM	BCEAO, MF,
	Action 6.1.2 : Mettre en place un mécanisme de sauvetage des SFD en restructuration		2019-2020	% des SFD en difficulté sauvés	ARSM	BCEAO, MF, commission Bancaire
	Action 6.1.3 : Mettre en place un cadre approprié pour l'amélioration de la gestion de la performance sociale au niveau des SFD		2019-2020	- Cadre de gestion de la performance adopté - % des SFD ayant amélioré leur performance sociale	ARSM	BCEAO, MF, SE SNFI
	Action 6.1.4 : Initier le processus de révision et d'adaptation du cadre légal et réglementaire pour améliorer l'inclusion financière		2019-2023	Nombre de textes pris et adoptés	Ministère des finances	BCEAO, ARSM, APSFD, SE SNFI
Objectif 6.2 : Assurer la cohérence de la SNFI avec les différentes politiques sectorielles et l'harmonisation des stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un	Action 6.2.1 : Mettre en œuvre un cadre de concertation et d'harmonisation des politiques sectorielles avec les objectifs et le contenu de la SNFI, avec la mise en œuvre des actions de promotion et de développement de synergies entre les acteurs intervenant dans la promotion de	Les politiques sectorielles et les interventions des PTF sont cohérentes par rapport aux objectifs fixés pour le développement de la finance inclusive	2019-2023	Nombre de réunions tenues par le cadre de concertation	Secrétariat Exécutif de la SNFI	MF, Ministères techniques concernés, BCEAO, Projets et Programmes ; PTF

accès organisé des populations cibles aux services financiers	l'inclusion financière					
Objectif 6.3 : Mettre en place un cadre fiscal et une infrastructure judiciaire favorable à l'inclusion financière	Action 6.3.1 : Définir un cadre fiscal incitatif pour le développement de services financiers dans les zones rurales	Des mesures fiscales incitatives et une infrastructure judiciaire sont mises en place pour améliorer l'accès aux services financiers	2019-2021	Cadre fiscal incitatif adopté	Ministère des finances	DGI, BCEAO, SE SNFI
	Action 6.3.2 : Renforcer les capacités techniques du corps judiciaire aux spécificités de l'inclusion financière		2019-2023	- Nombre de formations organisées - Nombre de personnes formées	Ministère de la justice	MF, SE SNFI
Objectif 6.4 : Renforcer les dispositifs de supervision, de surveillance, de contrôle et de régulation des SFD et autres prestataires des services financiers	Action 6.4.1 : Renforcer les capacités de supervision, de surveillance et de contrôle de la structure de supervision et de contrôle des SFD	Les capacités de supervision, de surveillance et de contrôle de la structure de supervision sont renforcées	2019-2023	- Nombre de formations reçues - Nombre d'agents formés	ARSM	BCEAO, Commission Bancaire, MF, SE SNFI
	Action 6.4.2 : Vulgariser les textes et les guides d'application sur la réglementation des SFD et autres prestataires des services financiers	Les textes et les guides d'application sur la réglementation des SFD ont été vulgarisés	2019-2023	- Nombre de formations organisées - Nombre de personnes formées	ARSM	MF, BCEAO, SE SNFI, APSFD, APBEF

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE							Variation en %					Référé nce (2016)	Cible (2023)		
Indicateurs de mesure	Méthode de calcul	2012	2013	2014	2015	2016	2016- 2015	2015- 2014	2014- 2013	2013- 2012	Moy. annuelle		Hyp. Haute	Hyp. Moy	Hyp. Basse
1. Indicateurs d'accès aux services financiers															
1.1. Taux Global de pénétration démographique des services financiers	(Nbre total des points de services financiers/pop. adulte) x 10000	5,08	17,68	26,73	37,34	24,08	-0,55	0,28	0,34	0,71	0,20	24,08	71,90	42,66	32,27
1.2. Taux Global de pénétration géographique des services financiers	(Nbre total des points de services financiers/pop. adulte) x 1000 km²	3,58	12,48	19,6	27,44	18,38	-0,49	0,29	0,36	0,71	0,22	18,38	60,60	36,28	20,70
2. Indicateurs d'utilisation des services financiers															
2. 1 Taux de bancarisation strict	Nbre de pers. physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit actifs dans les banques, services postaux, caisse d'épargne et Trésor / Pop. adulte	1,90%	4,25%	4,89%	5,72%	6,30%	0,09	0,15	0,13	0,55	0,23	6,30%	22%	13%	8%
2.2 Taux de bancarisation élargi	Nbre de pers. physiques titulaires de comptes de dépôts ou de crédit actifs dans les banques, services postaux, caisse d'épargne, Trésor et SFD / Pop. adulte	11,03 %	12,58 %	14,08 %	16,71 %	16,64 %	0,00	0,16	0,11	0,12	0,10	16,64%	29%	22%	17%
2.3 Taux Global d'utilisation des services financiers	Nbre de pers. physiques titulaires de comptes de dépôts ou de crédit actifs dans les banques, services postaux, caisse d'épargne, Trésor, SFD et EME / Pop. adulte	11,92 %	13,89 %	16,97 %	19,90 %	19,71 %	-0,01	0,15	0,18	0,14	0,12	19,71%	39%	30%	22%

3. Indicateurs d'accessibilité- Coût des services financiers

3.1 Taux d'intérêt réel des dépôts au niveau des banques	Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques - taux d'inflation en moyenne	4,84%	3,21%	6,53%	4,18%	5,77%	0,28	-0,56	0,51	-0,51	-0,07	5,77%	6,00%	5,90%	5,77%
3.2 Taux d'intérêt réel des crédits au niveau des banques	Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques - taux d'inflation en moyenne	10,28 %	7,21%	11,28 %	9,23%	9,67%	0,05	-0,22	0,36	-0,43	-0,06	10,00%	10,00%	9,00%	8,50%